les sièges non permanents du Conseil, avait déjà été modifiée, lors d'une précédente réunion du Comité, par la clause proposée par les quatre Gouvernements invitants, à savoir: "Compte particulièrement tenu, en premier lieu, de la contribution des membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres buts de l'Organisation, compte tenu également d'une juste répartition géographique."

Les autres phrases ont été adoptées sans modification, comme suit: "Les six Etats seraient élus pour une période de deux ans, trois d'entre eux se retirant chaque année. Ils ne seraient pas immédiatement rééligibles. Lors de la première élection des membres non permanents, trois seraient choisis par l'Assemblée générale pour une période d'une année et trois pour une période de deux ans."

Cette séance était la dernière consacrée par le Comité à l'étude de la Section A. Le texte, sous sa forme définitive, sera maintenant soumis au Comité de Coordination comme ayant été approuvé par le Comité 1 de la Commission III.

Le Comité 2 (IIIe Com.), à sa séance du 16 mai 1945, a voté la constitution d'un sous-comité de neuf membres chargé de préparer un texte formulant les conclusions du Comité et qui serait soumis à l'approbation de celui-ci. Les membres du sous-comité seront désignés par le Président.

Le Comité a examiné un amendement du délégué de l'Equateur prévoyant que des commissions continentales ou régionales seraient constituées pour le règlement des différends de nature politique qui pourraient surgir entre Etats appartenant aux régions ou continents correspondants, et autorisant l'Assemblée Générale à coordonner les dispositions relatives à un système de ce genre avec celles de la Charte de l'Organisation générale.

Après une discussion prolongée, le Comité a décidé de renvoyer, au Comité 2 de la IIe Commission, tous les éléments de cet amendement qui touchent aux pouvoirs de l'Assemblée et, à son sous-comité de rédaction, la suggestion tendant à inclure, dans la Section A du Chapitre VIII, un texte approprié exprimant l'idée générale du recours aux procédures régionales pour le règlement pacifique des différends.

A sa séance du 16 mai 1945, le Comité 2 (IVe Com.) a continué la discussion sur le point de savoir s'il fallait inclure dans la Charte des dispositions concernant des obligations incompatibles avec cette dernière. Il a été procédé à l'examen de divers problèmes soulevés par cette question, notamment le statut des traités et accords conclus antérieurement à l'établissement de la Charte. La discussion sera continuée à la prochaine séance.

AMENAGEMENT DES PLACES DES DELEGATIONS AUX SEANCES DES COMMISSIONS

Les réunions publiques des Commissions sont prévues comme devant avoir lieu à l'Opera House. Comme les Commissions sont en nombre variable, ce qui oblige, aux réunions de chacune d'elles, à faire un nouvel aménagement des places, l'usage des cartes permanentes pour les réunions des Commissions est apparu impraticable. Elles seront remplacées par des tickets bleus qui seront fournis aux délégués et aux fonctionnaires des délégations pour chacune de ces réunions.

Les sièges situés en avant de l'orchestre seront exclusivement réservés aux membres titulaires des Commissions, qui prendront place dans l'ordre alphabétique (anglais) des pays. En arrière de ce groupe, commencera une nouvelle série alphabétique de sièges, réservés aux délégués et autres fonctionnaires qui ne sont pas membres titulaires de la Commission réunie à ce moment. Cette disposition des places est indispensable pour que les membres de la Commission constituent un groupe et que le Président puisse facilement les reconnaître pendant les discussions et au moment des votes.

Les Adjoints spéciaux du Secrétaire général affectés à la liaison avec les délégations seront chargés de distribuer les tickets, par liasses, aux Secrétaires généraux des délégations. Chaque délégation sera responsable de la bonne répartition des tickets qui lui auront été attribués.

Les demandes de renseignements sur l'aménagement des places devront être adressées par les délégations à l'Adjoint spécial du Secrétaire Général chargé de la liaison avec elles.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui 17 mai, de 19 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence (Sir Francis Drake Hotel), seront présentés des films de France.

Le programme comprend les toutes dernières actualités de France, **Au carrefour des routes mondiales**, documentaire sur les grandes artères commerciales françaises, **Soldats du ciel**, et **la Libération de Paris.**

Entrée libre pour toutes les personnes accréditées auprès de la Conférence.

AVIS

La réception à l'Université de Californie, qui était prévue pour samedi 19 mai, a dû être supprimée à cause des difficultés de transport.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 21 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 18 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES

18 mai 1945

Comité	Heure	Salle Veterans Building
S/C A, Com. 1 (IVe C.)	9 h. 30	219
Comité 2 (Ie C.)	10 h. 30	303
Comité 2 (IIe C.)	10 h. 30	202
Comité 3 (IIIe C.)	10 h. 30	223
S/C A, Comité 2 (IVe C.)	11 h. 00	316
S/C A, Com. 1 (Ie C.)	14 h. 30	213
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	15 h. 30	316
Comité 4 (IIe C.)	15 h. 30	223
Comité 1 (IVe C.)	15 h. 30	202
Comité 1 (IIe C.)	20 h. 30	303
Comité 1 (IIIe C.)	20 h. 30	223
Comité 2 (IVe C.)	20 h. 30	205

Ces séances ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le 16 mai, le Comité 2 (Ie Comm.) a continué la discussion du Chapitre IV. Il a été décidé que l'amendement de l'Uruguay, demandant égalité de statut pour les femmes dans l'Organisation constituerait le paragraphe 3 de ce Chapitre. L'amendement a été approuvé en principe et renvoyé à un sous-comité de rédaction.

Le 16 mai 1945, le Comité 2 (IIe Comm.) a procédé au vote sur les questions 2 à 8 de la liste des questions qui lui étaient soumises relativement aux principes soulevés par les divers amendements au paragraphe 1, Section B, Chapitre V.

Voici quelles étaient les questions et quels furent les résultats des votes:

(2) "Le Secrétaire général devrait-il être invité, avec le consentement du Conseil de Sécurité, à aviser l'Assemblée Générale de toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité, et aussi à aviser l'Assemblée Générale dès que le Conseil de sécurité cesse de s'occuper d'une question de cette nature?" (Les mots en caractères gras ont été ajoutés par le Comité avant de procéder au vote.) Approuvé.

(3) "Une procédure devrait-elle être adoptée suivant laquelle l'Assemblée Générale, ayant été saisie du rapport du Secrétaire général, pourra déterminer que le Conseil de sécurité a cessé d'exercer ses attributions concernant toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité, et procéder à une recommandation ou à des recommandations au sujet de ladite question?" Repoussé.

(4) "L'Assemblée Générale devrait-elle être en mesure d'inviter le Conseil de sécurité à étudier des situations qui pourraient paraître à l'Assemblée de nature à compromettre la paix mondiale?" Repoussé.

(5) "L'Assemblée Générale devrait-elle avoir qualité pour attirer l'attention du Conseil de sécurité sur des situations qui, à son avis, paraissent devoir compromettre la paix ou qui peuvent la compromettre?" Approuvé.

(6) "Les décisions du Conseil de sécurité sur toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales devraient-elles être soumises à la ratification ou au veto par une majorité déterminée (telle que celle des trois-quarts ou des deux-tiers) de l'Assemblée Générale?" Repoussé.

(7) "L'Assemblée Générale devrait-elle avoir qualité pour appeler les membres du Conseil de sécurité à se présenter devant elle et lui faire rapport sur toutes mesures que le Conseil de sécurité peut avoir prises ou peut envisager de prendre en toute question affectant la paix et la sécurité internationales dont il s'occupe?" Repoussé.

(8) "L'Assemblée Générale devrait-elle avoir qualité pour exercer, concurremment avec le Conseil de sécurité, les attributions prévues au Chapitre VIII, Section A?" Repoussé.

Le 16 mai, le Comité 3 (IIIe Comm.) a examiné une série de projets d'amendement au Chapitre VIII, Section E. Ces amendements tendaient à préciser d'une manière plus détaillée les pouvoirs et les obligations du Conseil de sécurité en matière de recommandations ou de décisions touchant les mesures à prendre en vue du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité.

Un projet de paragraphe supplémentaire, aux termes duquel, en toutes circonstances, le Conseil devrait prêter assistance à toute partie à une différend qui aurait accepté de se soumettre à la procédure judiciaire, n'a pas reçu l'approbation du Comité.

Après une discussion sur un amendement des quatre gouvernements invitants, relatif à la nature des mesures à prendre par le Conseil de sécurité, la question a été renvoyée à un petit sous-comité composé des représentants de la Belgique, de la Grèce et du Royaume Uni. Ce sous-comité est chargé de préparer un texte précis et plus clair qui sera soumis à l'ensemble du Comité.

La prochaine séance du Comité est prévue pour vendredi 18 mai 1945, 10 h. 30.

Le 17 mai 1945, le Comité 1 (IIe Comm.) a approuvé un amendement du délégué de la Turquie à la dernière phrase du Chapitre V, Section B, paragraphe 4 des propositions de Dumbarton Oaks. Aux termes de cet amendement, "l'Assemblée élira les juges de la Cour internationale de justice conformément au statut de la Cour."

Après discussion, le Comité a approuvé le Chapitre V, Section B, paragraphe 5, des propositions de Dumbarton Oaks, relatif à la répartition des dépenses et à l'approbation du budget.

Le 17 mai, le Comité 4 (IIe Comm.) a adopté des règles de procédure tendant à accélérer sa discussion du document de travail adopté à la séance précédente, et sur lequel les délégations des Etats-Unis et de l'Australie se sont consultées ultérieurement. Il est passé ensuite à l'examen du paragrape A 1. Le Comité a décidé d'insérer le mot "politique" avant les mots "économique et social" dans le sous-paragraphe (i). Il a été proposé de modifier la rédaction du sous-paragraphe (ii) en introduisant la mention de l'"indépendance". Cette proposition a été discutée pendant le reste de la séance.

Le Comité 1 (IIIe Comm.) a commencé, le 17 mai 1945, l'examen de la Section C, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, relative au mode de vote au Conseil de sécurité. Une discussion générale s'est engagée; elle se poursuivra à la prochaine séance.

Le 17 mai, le Comité 1 (IVe Comm.) a continué la discussion du Statut de la Cour internationale projetée. Le Comité a décidé de garder l'ancien système de la désignation des candidats par les groupes nationaux, système établi pour la Cour d'arbitrage de La Haye en vertu des Conventions de La Haye de 1899 et de 1907.

(En vertu de ces Conventions, chaque membre de la Cour d'arbitrage de La Haye a le droit de désigner quatre des membres de la liste dans la quelle sont choisis les arbitres pour toute affaire pouvant être soumise à la Cour. Les membres de cette liste appartenant à un pays donné constituent les "groupes nationaux" qui présentent les candidatures aux sièges de juge à la Cour en question.)

Une discussion s'est engagée sur le maintien de l'ancien système d'élection des juges, selon lequel l'Assemblée et le Conseil procédaient simultanément à des élections séparées. La discussion n'était pas terminée à la clôture de la séance.

Le 17 mai 1945, le Comité 2 (IV Comm.) a continué la discussion des obligations incompatibles avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Le principe selon lequel la Charte devrait l'emporter dans les cas d'incompatibilité a été accepté d'une manière générale. Le Sous-Comité A (Comité IV/2) a été chargé de formuler les termes dans lesquels il suffirait d'inscrire ce principe dans la Charte.

LISTE DES DELEGUES ET DU PERSONNEL DE LA CONFERENCE

Les corrections et additions ci-après à la petite brochure intitulée **Officers of the Conference, Committees and Commissions of the Conference, Members of the Delegations, Officers of the Secretariat,** Doc. 49, G/3 (1), sont parvenues depuis la publication, dans le **Journal** No. 19, d'une première liste de corrections:

p. 11, ligne 12, lire: "Adolfo Scilingo, Counselor"
p. 11, ligne 15, lire: "Commander Santiago Diaz Bialet"
p. 11, 3 lignes avant la fin, lire: "Roberto Valentin Palmieri"
p. 11, avant dernière ligne, lire: **"Advisers—Press Attachés"**
p. 11, bas de la page, ajouter: "Ernesto C. Uriburu"
p. 12, ligne 4, lire: "Federico del Solar Dorrego"
p. 12, ligne 6, ajouter: "First Lieutenant Oscar Manzoni"

p. 17, à la rubrique **Advisers—Continued**, après le nom du Commander João Pereira Machado, insérer: "Colonel Henrique Fleiuss, Brazilian Air Force"

p. 49, sous la rubrique **Advisers** (pour la Nouvelle Zélande), ajouter: "David Wilson, High Commissioner for New Zealand in Canada"

p. 58, remplacer le titre de M. Ivan S. Senin par celui de **Vice Chairman**

p. 58, remplacer le titre de M. Peter V. Udovichenko par celui de **Assistant to the Chairman**

p. 60, ajouter sous la rubrique **Advisers**: "Georgy N. Zarubin"

p. 60, ajouter, après la dernière ligne: "**Interpreter**, Vassily N. Demchenko"

p. 76, ajouter, sous la rubrique **Secrétaires**: "Mrs. Mary Calcano de Keeler, Miss Hilda C. Esteves"

VISITES AUX CHANTIERS NAVALS KAISER

M. Kaiser fait personnellement savoir que les visites aux chantiers navals Kaiser attirent une telle affluence de personnes attachées à la Conférence que, pour le moment, ces visites devront être limitées aux catégories ci-après:

a) Délégués et conseillers,

b) Membres accrédités de la presse étrangère et de la presse non locale.

M. Kaiser ajoute que des dispositions seront prises ultérieurement en vue d'organiser des visites pour le plus grand nombre possible de membres du personnel du Secrétariat international et du State Department.

Pour plus amples renseignements, ainsi que pour l'organisation de visites aux chantiers navals, prière de se rendre en personne au stand de Press-Radio, rez-de-chaussée du Veterans Building.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 16 mai 1945 figure dans le Document 395.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

vendredi 18 mai

19 h. 00 Actualités

19 h. 20 **Western Approaches** — film de guerre (Compte-rendu en technicolor d'un combat dans le nord de l'Atlantique, production du Ministère de l'information britannique)

20 h. 43 **Jammin' the Blues** (film spectaculaire d'une séance de jazz hot à Harlem; photographies de Gjon Mili)

20 h. 53 **Stricken Peninsula** (La triste condition de l'Italie, film documentaire du Ministère de l'information britannique)

21 h. 11 **Répétition de Western Approaches**

22 h. 34 **Répétition de Jammin' the Blues**

22 h. 44 **Répétition des actualités**

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui vendredi 18 mai, de 19 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence (Sir Francis Drake Hotel), seront présentés des films de l'Union soviétique.

Au programme, un reportage sous le feu de la prise de Budapest et le grand film documentaire: **la Bataille de Stalingrad.**

Entrée libre pour les personnes faisant partie de la Conférence.

La discussion du paragraphe 1, Section B, Chapitre V des propositions de Dumbarton Oaks a été poursuivie, le 15 mai, par le Comité 2 (IIe Comm.) sur la base de la question 1, formulée par un Sous Comité. Avec l'autorisation du Président, le délégué des Etats-Unis a donné lecture d'un nouveau projet de rédaction du paragraphe 1 tout entier, en déclarant que ce projet avait reçu l'approbation des quatre gouvernements invitants et de la France.

Le nouveau projet des gouvernements invitants a été favorablement accueilli par plusieurs orateurs, qui ont estimé que ce projet s'était considérablement inspiré des critiques faites par eux à l'égard de cette partie du texte original de Dumbarton Oaks. Quelques-uns cependant ont été d'avis d'aller plus loin encore, en ce qui concerne le pouvoir qui serait attribué à l'Assemblée de discuter et de faire des recommandations.

Un vote a eu lieu sur la question 1 ainsi conçue: "L'Assemblée Générale doit-elle être mise en mesure de faire, de sa propre initiative, ces recommandations sur toute question se rapportant au maintien de la Sécurité et de la Paix internationale dont s'occupe le Conseil de Sécurité?"

Le scrutin donna 16 voix pour et 26 voix contre et le Président déclara que la question avait reçu une réponse négative.

C'est en vain que la procédure suivie pour le vote fut contestée, selon cette thèse qu'une majorité des deux-tiers était nécessaire pour rendre valable un vote négatif.

Le Comité 3 (IIe Comm.) a décidé à l'unanimité, le 15 mai, de demander au Sous-Comité de rédaction, désigné à la précédente réunion et auquel avaient été adjoints quelques nouveaux membres, de préparer des textes combinant les projets d'amendement au Chapitre IX des Documents de Dumbarton Oaks, sur lesquels il a paru exister un accord à peu prés complet. Le Sous-Comité devra prendre en considération les propositions de Dumbarton Oaks, les amendements des quatre gouvernements invitants, les projets présentés par le Canada et les autres gouvernements, et les points soulevés au cours des discussions du Comité.

La discussion qui a précédé cette décision a fait ressortir qu'il y avait dans une grande mesure, accord de fond sur la plupart des points soulevés dans les propositions des divers pays. Il a paru dès lors qu'un texte combiné accélererait grandement la discussion. Chacun des membres garde le droit de demander des changements dans le projet combiné. On a pensé toutefois qu'un certain nombre de pays, serait disposé à retirer leurs propositions de détail en faveur du texte du projet.

Le Sous-Comité comprendra les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Etats-Unis, France, Mexique, Norvège, Royaume Uni, Tchécoslovaquie, Union Sud-africaine; le Président sera Sir A. Remaswemi Mudaliar et le rapporteur M. Manuel Noriega Morales. On a suggéré que les membres du Sous-Comité de rédaction devraient être plutôt des conseillers techniques que des délégués.

Le Comité a discuté les rapports de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation internationale générale.

Le 15 mai 1945, le Comité 2 (IIIe Comm.) a abordé l'examen du paragraphe 3, Chapitre VIII, Section A, des propositions de Dumbarton Oaks et des amendements à ce paragraphe proposés par les gouvernements de la Belgique, de la Bolivie, du Chili et de l'Ethiopie.

L'amendement belge propose, dans sa deuxième partie, que le Conseil de sécurité puisse avoir le droit d'imposer des mesures provisoires. Le délégué des Etats-Unis a fait remarquer que les situations du genre envisagé étaient suffisamment couvertes par la Section B du Chapitre VIII. A la suite de cette explication, le délégué belge a retiré cette partie de son amendement.

La première partie de l'amendement du gouvernement éthiopien prévoyait la suppression des mots "avant tout" au paragraphe 3. Le délégué des Etats-Unis a été d'avis que l'on ne devait pas supprimer ces mots parce que les parties à un différend devraient commencer par régler leur litige au moyen de la procédure ordinaire sans l'intervention du Conseil de sécurité et que le Conseil de sécurité aux termes du paragraphe 5, avait le droit d'intervenir à tout moment si le différend compromettait le maintien de la paix et de la sécurité.

Le délégué de l'Ethiopie, se fondant sur cette interprétation de la Section A, a admis qu'elle répondait au sens de son amendement, avec cette réserve qu'"une des parties au différend aurait le droit de demander au Conseil de sécurité d'intervenir pendant que ces négociations se poursuivent."

Le Comité a décidé d'approuver le paragraphe 3 des propositions de Dumbarton Oaks et de soumettre au Comité de rédaction ce paragraphe avec ses amendements tels qu'ils sont indiqués aux pages 5 et 6 du document 207 (texte anglais), sauf les amendements qui ont été retirés, étant entendu que le Comité approuve les idées générales qui y sont exprimées sans faire sienne la rédaction des amendements.

Le Président a déclaré que l'amendement de l'Equateur serait examiné à la prochaine séance. Selon cet amendement, l'Assemblée Générale devrait approuver, à une majorité équivalant au vote des deux tiers de ses membres, un statut prévoyant des arrangements continentaux ou régionaux en vue d'une procédure de conciliation pour le règlement de tous différends de nature politique venant à

surgir entre Etats d'un autre continent ou d'une autre région.

Le Comité 3 (IIIe Comm.), le 15 mai, a examiné et mis aux voix plusieurs amendements à des points déterminés du Chapitre VIII, Section B, présentés par diverses délégations et tendant à donner à l'Assemblée Générale le pouvoir d'approuver ou de réexaminer les décisions du Conseil de sécurité relatives à l'application des sanctions économiques ou militaires. Aucun de ces projets d'amendement n'a été approuvé.

Un autre amendement, aux termes duquel les Etats non-membres du Conseil de sécurité seraient invités à siéger audit Conseil lorsqu'il discuterait de l'utilisation des forces que ces pays auraient accepté de tenir à disposition en vertu d'accords spéciaux, a été discuté et renvoyé au Sous-Comité de rédaction, pour plus ample examen.

LISTE DES DELEGUES ET DU PERSONNEL DE LA CONFERENCE

On trouvera ci-après la liste des corrections à la petite brochure intitulée **Officers of the Conference, Committees and Commissions of the Conference, Members of the Delegations, Officers of the Secretariat**, Doc. 49, G/3 (1), qui ont été signalées au Bureau de la Rédaction, de la Conférence (Conference Editor) depuis la publication de cette brochure. Toutes les personnes attachées à la Conférence pourront faire ainsi les rectifications nécessaires.

p. 7, ligne 8, au lieu de "William L. Taylor", lire: "William Lonsdale Tayler"

p. 37, après la ligne 21, ajouter: "Nicholas G. Lély, **Minister Resident, Deputy Delegate**"

p. 44, ligne 23, au lieu de "Import" lire "**Imports**"

p. 46, ligne 18, au lieu de "**General Secretary**" lire "**Secretary General (also an Adviser)**"

p. 46, lignes 22 et 23, supprimer les deux lignes "Special Assistant to the Chairman, Manuel Reachi"

p. 46, ligne 24, ,au lieu de "**Assistant Secretary**" lire "**Secretaries**"

p. 46 dernière ligne, au lieu de "Javier Baz Manero, Secretary, Foreign Service" lire "Javier Baz Manero, Third Secretary, Foreign Service"

p. 47, ligne 4, après "**Private Secretary to the Chairman**" supprimer "**of the Delegation**"

p. 47, les lignes 4 et 5 doivent être reportées au haut de la page

p. 49, trois lignes avant la fin, insérer: "**Legal Adviser**, Manuel S. Canves" (au-dessus du mot **Secretary**")

p. 50, après la dernière ligne, ajouter "Norman Bohn, Technical Adviser to Lars Christensen, President of Norwegian Chamber of Commerce, London"

p. 51, ligne 14, supprimer toute la ligne ("Norman Boehn," etc.)

p. 66, après la ligne 5,, insérer "**Office of War Information, Attaché to the Delegation**, Arthur Sweetser, Deputy Director, Office of War Information"

p. 6, ligne 20, lire "Frank Duvall, Watch Officer, Office of the Secretary of State"

p. 66, après la ligne 23, insérer "Alfred T. Wellborn, Watch Officer, Office of the Secretary of State"

p. 70, après l'avant-dernière ligne, insérer "Arthur J. Hazes"

p. 71, après la ligne 17 insérer "William W. Walker"

p. 75, reporter la ligne "**Mrs. Isabel P. de Vidal, Senator**" après la ligne "Roberto E. MacEachen"

p. 77, ajouter:

Secretary General
Charlotte Muzar
Secretariat:
Cordia Milosevic
Goyko Ivanovic
Joseph Radan

p. 80, ligne 1, au lieu de "**Special Assistants on Delegation Liaison—Continued**" lire "**Cultural Activities Officer—Continued**"

p. 82, après la ligne 4, insérer "**Assistant**, Lieutenant George Vaughan"

p. 86, l'avant-dernière ligne doit se lire "William Lonsdale Tayler"

p. 91, 3e et 4e avant-dernières lignes, remplacer "J. H. Oldenbroek," etc., par "Robert J.Watt, International Representative, American Federation of Labor"

RECEPTION A L'UNIVERSITE DE CALIFORNIE

L'Université de Californie, à Berkeley, recevra samedi 19 mai de 13 h. à 18 h. L'invitation s'adresse à toutes les personnes attachées à la Conférence.

Certains étudiants de l'Université accueilleront les visiteurs et les guideront dans l'Université. Il convient de signaler, comme présentant un intérêt particulier, le laboratoire de chimie, les bureaux du journal de l'Université et l'école d'agriculture. A 13 h. 30, partie de baseball entre l'Université de Californie et l'Université de la Californie du Sud.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 14 mai 1945 figure dans le Document 334.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui mercredi 16 mai, de 19 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence (Sir Francis Drake Hotel), seront présentés de films de Belgique et des Pays Bas.

Au programme: **Tradition hollandaise**; **les bâtisseurs de sol** et **Porte de l'Allemagne**, du Gouvernement néerlandais; **Belgique et Flandre**, du Gouvernement belge.

Entrée libre pour toutes les personnes accréditées auprès de la Conférence.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

Mercredi 16 mai

19 h. Actualités

19 h. 20 **Maria Condelaria** (Dolores Del Rio dans son dernier grand film mexicain)

21 h. 10 **Sao Paolo** (la vie dans la métropole brésilienne, production du Coordinator of Inter-American Affairs)

21 h. 26 **Maria Condelaria**

23 h. 16 Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

DEMONSTRATIONS D'UN BOMBARDIER DES AIR FORCES

Les membres des délégations et les journalistes accrédités auprès de la Conférence sont invités à assister à des démonstrations du nouveau bombardier des Army Air Forces des Etats-Unis, le Consolidated-Vultee B-32 Dominator. Ces démonstrations auront lieu devant un public restreint, samedi 19 et dimanche 20 mai, de 13 à 17 h., au Hamilton Field. Le B-32, réplique Consolidated de la Superfortress Boeing B-29, est actuellement en production.

Les membres des délégations pourront se faire transporter et se rendre au Hamilton Field à leur convenance, pendant les heures de démonstrations.

Les membres de la presse devront s'adresser au Public Relations Office de la Fourth Air Force (YUkon 0158, extension 45 ou 49) pour se faire transporter au Hamilton Field. Samedi, si la manœuvre le permet, les membres de la presse seront autorisés, s'ils le désirent, à prendre place à bord d'un B-32.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 15 mai 1945 figure dans le Document 366.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

Jeudi 17 mai

19 h. Actualités

19 h. 20 **It's a Pleasure** (le dernier grand film en couleurs de Sonja Henie; production de l'International Pictures, distribuée par RKO-Radio)

20 h. 51 **La Tradition Hollandaise** (l'empire néerlandais d'outremer)

21 h 16 **Le Cowboy** (court métrage de l'OWI pour apprendre à un petit britannique ce que sont les Etats-Unis)

21 h. 36 **It's a Pleasure**

23 h. 07 Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

est stipulé qu'une partie à un différend peut demander à la Cour permanente de justice internationale si une décision ou une recommandation du Conseil de sécurité constitue une violation de ses droits essentiels. La décision à ce sujet a été ajournée.

Le délégué des Etats-Unis a fait savoir que, à la prochaine séance, il présenterait une motion de procédure selon laquelle un sous-comité de sept membres se réunirait avec un sous-comité du Comité 1 de la Ie Commission pour discuter et préparer un rapport commun sur une proposition tendant à renvoyer au Comité 1 de la Ie Commission l'amendement des gouvernements invitants au paragraphe 7 du Chapitre VIII A.

Le Comité 2 (Ie Comm.), à sa séance du 18 mai 1945, a approuvé les recommandations du sous-comité tendant à ajouter, au Chapitre IV, un nouveau paragraphe 3, selon lequel l'Organisation ne devrait introduire aucune restriction quant à la participation et à la représentation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, dans ses principaux organes et dans ses organismes subsidiaires. Le paragraphe 3 termine le Chapitre IV, qui énumère les principaux organes et prévoit les organismes subsidiaires de l'Organisation internationale projetée.

Le Comité a ensuite abordé l'examen du Chapitre X, relatif au Secrétariat.

Le 18 mai 1945, le Comité 2 (IIe Comm.) a terminé la discussion des questions de principe que soulève le paragraphe 1, Section B, Chapitre V. Il a répondu affirmativement, par un vote unanime, à la neuvième et dernière question de celles qu'avait élaborées son sous-comité, à savoir: "Sous réserve d'exceptions qui seraient spécifiquement prévues, l'Assemblée devrait-elle avoir, d'une manière générale, le pouvoir de procéder à des discussions et de faire des recommandations relativement à toute question affectant les relations internationales?"

L'opinion générale du Comité a été résumée comme suit: l'Assemblée Générale devrait avoir liberté complète de discuter, à tout moment, toute question du domaine des relations internationales; le pouvoir qu'aurait l'Assemblée de faire des recommandations ne devrait être limité qu'en ce qui concerne les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité, pendant la période durant laquelle le Conseil de sécurité s'occupe de ces questions; l'Assemblée devrait renvoyer les questions juridiques à la Cour internationale.

Le Comité a décidé de charger un sous-comité de rédaction de préparer un texte revisé du paragraphe 1, en prenant pour base le texte original des propositions de Dumbarton Oaks, les décisions et les discussions du Comité sur les neuf questions de principe auxquelles il a répondu, et le projet de nouvelle rédaction du paragraphe 1 soumis par les quatre gouvernements invitants et la France.

Le 18 mai 1945, le Comité 4 (IIe Comm.) a différé sa décision au sujet de la proposition d'inclure l'indépendance comme l'un des objectifs possibles du système de trusteeship. Le Comité a adopté provisoirement, et sous réserve d'un examen final du document dans son ensemble, une déclaration générale relative aux responsabilités des Etats administrant des territoires dépendants et une déclaration d'après laquelle devrait être institué un système de trusteeship dans le cadre de l'Organisation internationale.

Le 18 mai 1945, le Comité 3 (IIIe Comm.) a discuté la question de savoir si la Charte devrait contenir une définition de l'agression et, dans l'affirmative, quels en seraient les termes précis. Vingt-deux délégations ont exprimé leur manière de voir mais le vote fut renvoyé à la prochaine séance.

Le Comité 1 (IVe Comm.) a poursuivi, le 18 mai 1945, l'examen de la question de savoir si les juges de la Cour internationale seraient élus par le Comité de sécurité et par l'Assemblée Générale ou par l'Assemblée Générale seule.

A la fin de la séance, la question a été renvoyée à un sous-comité comprenant les délégués du Canada et du Mexique, qui fera une étude détaillée et présentera des recommandations concernant l'élection des juges, en particulier le vote qui devrait avoir lieu à ce sujet au Conseil de sécurité.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 16 mai 1945 figure dans le Document 438.

Le Journal ne paraîtra pas demain dimanche 20 mai. Prochain numéro (No. 23): lundi 21 mai.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

samedi 19 mai

19 h.	Actualités
19 h. 30	**Cover Girl** (grand film en couleurs, avec la vedette Rita Hayworth; production Columbia)
21 h. 10	**Look to the North** (production du National Film Board du Canada)
21 h. 20	**Cover Girl**
23 h. 20	Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 23 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 21 MAI 1945

LA CEREMONIE DE MUIR WOODS A LA MEMOIRE DE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT

Au cours d'une imposante cérémonie qui eut lieu samedi après-midi, 19 mai 1945, au Muir Woods National Monument, les délégués et conseillers, membres de la Conférence, ont participé à l'inauguration d'une plaque à la mémoire de feu Franklin Delano Roosevelt. La cérémonie, dont l'idée première revient au Président de la Délégation brésiliennne, M. Pedro Leão Velloso, comporta des discours de M. Velloso, du Field Marshal Jan Christian Smuts et de M. Edward R. Stettinius, Jr. Les invitations à la cérémonie avait été envoyées par M. Harold L. Ickes, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui était représenté par M. le Major Tomlinson, du National Park Service.

M. Velloso insista sur la personnalité de feu M. Roosevelt, dont l'intelligence, la clairvoyance et la force de caractère, dit-il, lui avaient permis de pressentir de bonne heure que la génération actuelle avait "rendez-vous avec le destin". Instigateur de la politique de bon voisinage pour les nations des Amériques, le Président Roosevelt chercha à en appliquer les principes d'amitié à toutes les nations du monde, déclara l'orateur. C'est précisément pour atteindre ce but que les Nations Unies se sont rencontrées à San Francisco, et c'est là une tâche dont la réalisation est presque au delà des possibilités humaines. "C'est en nous inspirant de l'étincelle divine qui anima l'âme de Franklin Roosevelt, dit M. Velloso, que nous pourrons mener à bien l'œuvre de San Francisco."

Le Field Marshal Smuts parla ensuite de l'amour qu'avait le défunt Président pour la nature et pour toutes les belles choses et qui rendait cette cérémonie particulièrement indiquée. "Ici, dit-il, parmi ces grands redwoods, ce grand homme se trouvera parmi les siens, en une compagnie à sa mesure... en la compagnie des géants." La mort a grandi M. Roosevelt, comme elle grandit Lincoln, déclara le Field Marshal; ainsi qu'il convient aux héros, elle vint à l'heure du triomphe, mais comme pour Lincoln elle fut une perte pour le monde. Car Roosevelt, dont la vie fut "un appel et une inspiration, pour ceux qui sont aux prises avec une cruelle infortune, à trouver dans l'adversité même une raison de se grandir, était une de ces grandes figures et une de ces intelligences dont le besoin se fait douloureusement sentir dans l'accomplissement des tâches qui nous incombent. Il fut la personnification de l'Amérique et le porteur du message d'espérance et de bon courage du Nouveau Monde à l'Ancien.

L'Europe est un champ de ruines, dit M. Smuts, et si l'œuvre de la présente Conférence doit durer, il faut qu'elle serve à rétablir en Europe l'ordre spirituel, politique et matériel. Panser ainsi les blessures, en concrétisait l'esprit des déclarations historiques de Roosevelt, ce sera élever à sa mémoire, et à l'Amérique qu'il représentait, le plus grand monument que les Nations puissent construire.

M. Stettinius, en peu de mots, remercia le premier Ministre du Brésil et le premier Ministre de l'Afrique du Sud de leurs discours, et souligna lui aussi combien il lui était indiqué d'apposer cette plaque au milieu de cette forêt de grands arbres millénaires qui sont comme un symbole de l'esprit du défunt Président. M. Stettinius enleva alors le voile recouvrant la reproduction de la plaque de bronze qui sera érigée plus tard "pour rappeler à la postérité..... la dette éternelle que le monde a contractée envers Franklin Delano Roosevelt, premier architecte des Nations Unies, apôtre d'une paix durable pour l'humanité toute entière."

dont copie serait envoyée au Comité 3 de la IIIe Commission (à titre d'information).

Le Président a nommé un Sous-Comité de rédaction, composé des délégués de la Belgique, du Brésil, du Chili, de la Chine, des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Norvège et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques qui traitera le paragraphe 4 du chapitre VIII A, tel qu'il a été amendé par les gouvernements invitants.

Le Comité discutera à sa prochaine séance la proposition belge tendant à amender le paragraphe 4.

FILMS DOCUMENTAIRES

Lundi 21 mai, de 18 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence (Sir Francis Drake Hotel), seront présentés des films de l'hémisphère occidental.

Au programme: **The Grain that built a Hemisphere, Fundo in Chile, The Bridge** et **Yucatan** (production de l'Office of Inter-American Affairs), **The Cowboy** (Office of War Information), et **Portage** (National Film Board du Canada).

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence.

UNITED NATIONS THEATER

260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

Lundi 21 mai

20 h. 45 (unique séance)

Actualités

Deux ans sur le gaillard d'avant (avant-première représentation). Film d'aventures sur la Californie des premiers temps, production Paramount, avec les vedettes Brian Donlevy, Alan Ladd, Barry Fitzgerald et William Bendix

Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 18 mai 1945 figure dans le document 456.

PROGRAMME DES SEANCES

21 mai 1945

Organe de la Conférence	Heure	Salle
Sous-Com. B, Comité 2 (IIe Comm.)	9 h. 30	308 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 1 (IVe Comm.)	9 h. 30	219 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 3 (IIe Comm.)	9 h. 45	316 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 1 (Ie Comm.)	10 h. 30	311 Veterans Building
Comité 1 (IIe Comm.)	10 h. 30	303 Veterans Building
Comité 1 (IIIe Comm.)	10 h. 30	223 Veterans Building
Comité 2 (IVe Comm.)	10 h. 30	202 Veterans Building
Comité de Direction	14 h. 30	223 Veterans Building
Sous-Com. B, Comité 2 (IIIe Comm.)	14 h. 30	219 Veterans Building
Comité 1 (Ie Comm.)	15 h. 30	303 Veterans Building
Comité 3 (IIe Comm.)	15 h. 30	202 Veterans Building
Comité 2 (IIIe Comm.)	15 h. 30	213 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 2 (IVe Comm.)	15 h. 30	316 Veterans Building
Comité de Coordination	17 h. 30	418 Opera House
Sous-Com. A, Comité 4 (IIIe Comm.)	17 h. 30	308 Veterans Building
Comité 2 (Ie Comm.)	20 h. 30	303 Veterans Building
Comité 2 (IIe Comm.)	20 h. 30	202 Veterans Building
Comité 3 (IIIe Comm.)	20 h. 30	223 Veterans Building

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 24 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 22 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES

22 mai 1945

Organe de la Conférence	Heure	Salle
Sous-Com. A, Comité 3 (IIe Comm.)	9 h. 45	316 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 1 (Ie Comm.)	10 h. 30	311 Veterans Building
Sous-Com. B, Comité 2 (IIe Comm.)	10 h. 30	308 Veterans Building
Comité 4 (IIe Comm.)	10 h. 30	223 Veterans Building
Comité 1 (IVe Comm.)	10 h. 30	202 Veterans Building
Comité 1 (IIe Comm.)	15 h. 30	303 Veterans Building
Comité 1 (IIIe Comm.)	15 h. 30	223 Veterans Building
Comité 2 (IVe Comm.)	15 h. 30	202 Veterans Building
Comité de Coordination	17 h. 30	418 Opera House
Sous-Com. A, Comité 4 (IIIe Comm.)	17 h. 30	308 Veterans Building
Comité 3 (IIe Comm.)	20 h. 30	223 Veterans Building
Comité 2 (IIIe Comm.)	20 h. 30	202 Veterans Building

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le 21 mai 1945, le Comité 1 (IIe Comm.) a commencé par discuter la question du vote à l'Assemblée (Chapitre V, Section C, paragraphe 1, des propositions de Dumbarton Oaks). Au cours de cette discussion, le Comité a examiné les deux propositions ci-après:

1. "La Charte devrait-elle stipuler qu'aucun membre de l'Organisation auquel sont imputés des actes d'agression ne devra prendre part au vote de l'Assemblée dans une affaire qui le concerne?" (substance d'un amendement proposé par la délégation de Costa Rica.)

2. "Les parties à un différend qu'examine l'Assemblée devraient-elles s'abstenir de voter?" (proposition des délégations chilienne et vénézuelienne.)

Aucune de ces propositions n'a été acceptée, le Comité ayant estimé qu'elles traitaient de la question de la sécurité, qui n'entre pas dans la compétence de l'Assemblée.

Le Comité a ensuite examiné la Section C, paragraphe 2, relative à la détermination des majorités dans les votes de l'Assemblée générale. Le Comité a approuvé à l'unanimité le passage ci-après du texte de Dumbarton Oaks:

"Les décisions importantes de l'Assemblée générale, y compris les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les décisions concernant l'élection des membres du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'admission des membres, la suspension de l'exercice des droits et privilèges des membres... enfin les questions d'ordre budgétaire, devraient être prises à la majorité des deux-tiers des membres présents et votants."

Les propositions de la République Dominicaine et du Mexique, selon lesquelles les décisions sur les questions importantes devraient être prises à une majorité plus grande que celle des deux-tiers, n'ont pas été acceptées (le Mexique proposait une majorité des trois-quarts), en raison de l'approbation unanime donnée au principe des deux-tiers.

La discussion de la question de la majorité à fixer pour l'expulsion des membres a été ajournée en attendant une décision sur le point de savoir si l'Assemblée aura autorité pour expulser les membres.

Doc. 489 (Fr.)

Plusieurs membres du Comité ont soulevé la question de savoir si l'on ajouterait, aux attributions de l'Assemblée générale, le pouvoir de rétablir les droits des membres suspendus. La question a été renvoyée au Comité 2 (IIe Comm.) qui s'occupe des problèmes relatifs aux attributions de l'Assemblée générale.

A la séance du Comité 3 (IIe Comm.), le 21 mai 1945, le représentant des Etats-Unis a demandé que l'on réexamine un certain nombre de passages de l'exposé des buts économiques et sociaux approuvés par le Comité à la séance précédente. Après discussion, le Président a demandé au représentant des Etats-Unis de présenter à la séance de mardi un texte précis sur les changements demandés qui pourrait aider le Comité à décider s'il y a lieu de rouvrir la discussion sur l'exposé des buts. Une discussion générale s'est ensuite engagée sur les projets d'amendement au Chapitre IX, Section B, concernant la composition et le mode de vote au Conseil économique et social.

Le sous-comité de rédaction a présenté son rapport sur le Chapitre IX, Section C, qui fera le sujet de la prochaine séance.

Le Comité 1 (IIIe Comm.) a poursuivi, le 21 mai 1945, la discussion générale de la Section C, Chapitre VI, des propositions de Dumbarton Oaks, concernant la procédure de vote au Conseil de sécurité. A sa prochaine séance, le Comité examinera le texte de la Section C du Chapitre VI et les amendements proposés pour cette section.

A la séance tenue le 21 mai 1945 par le Comité 2 (IIIe Comm.), le délégué de la Belgique a accepté de retirer le projet d'amendement de son gouvernement au paragraphe 4, Chapitre VIII, Section A, relatif à la "violation des droits essentiels", sur l'assurance que les recommandations du Conseil de sécurité avaient un caractère facultatif et non obligatoire (Doc. 2, G/7 (k) (1), p. 2).

Le délégué de Costa Rica a retiré le projet d'amendement de son gouvernement au même paragraphe (Doc. 2, G/7 (h) (1), p. 2).

Le Comité a accepté d'envoyer au Comité de Coordination le projet d'amendement du gouvernement de l'Iran au paragraphe ci-dessus (Doc. 2, G/14 (m), p. 3).

Le Comité a décidé d'ajourner l'examen de la proposition vénézuelienne, tendant à modifier le Chapitre IV, jusqu'à ce que l'on connaisse la décision du Comité 1 (IVe Comm.) qui examine en ce moment une proposition analogue (Doc. 2, G/7 (d), (1), p. 22).

Le 21 mai 1945, le Comité 2 (IVe Comm.) a discuté le problème de la revision des traités. Il a été décidé d'ajourner la suite de la discussion sur cette question que le Comité 1 (IIe Comm.) examine également.

LISTE DES DELEGUES ET DES FONCTIONNAIRES DE LA CONFERENCE

Les corrections et additions ci-après à la petite brochure intitulée **Officers of the Conference, Committees and Commissions of the Conference, Members of the Delegations, Officers of the Secretariat**, Doc. 49, G/3 (1), sont parvenus depuis la publication, dans le **JOURNAL**, Nos. 19 et 21, de listes de corrections:

p. 12, ajouter sous la rubrique **Attachés**: "Martin Luis Drago, Jorge Fernandez Barrio"

p. 21, **"Technical Delegates**: Vice Admiral Don Emilio Daroch, Head of the Chilean Naval Commission, Washington; Colonel Don Ernesto Medina, Military Attaché, Chilean Embassy, Washington"

p. 31, ajouter sous la rubrique **Experts**, à la suite de Anis Bey Azer: "Mahmoud Bey Abul Fath, Senator **(Press Attaché)**; Fikry Bey Abaza, Representative **(Press Delegate)**"

p. 32, rayer les lignes 7 et 8

p. 32, 9 lignes avant la fin, lire: **"Press Attaché"**

p. 32, rayer la huitième ligne avant la fin

p. 34, ajouter, sous la rubrique **Assistant Delegates**: "Maurice Dejean, Minister Plenipotentiary, Director General of Political Affairs, Ministry of Foreign Affairs"

p. 49, ajouter après la dernière ligne: **"Assistant Secretary**: Julio C. Quintana, Consul General, Los Angeles"

p. 50, rayer les lignes 9 et 10

FILMS DOCUMENTAIRES

Mardi 22 mai, de 19 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence (Sir Francis Drake Hotel), seront présentés des films des Nations Unies.

Au programme: **United Nations** (Office of War Information), **Twenty-seven Soldiers** (U. S. War Department) et **Global Air Routes** (Canadian Film Board). Le programme comprend aussi la première représentation d'un choix de films de la Conférence, fournis par l'industrie cinématographique américaine.

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 19 mai 1945 figure dans le document 470, celle des documents publiés le 20 mai dans le document 475.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 25 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 23 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES

23 mai 1945

Organe de la Conférence	Heure	Salle
Sous-Com. B, Comité 2 (IIIe Comm.)	9 h. 30	219 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 1 (IIe Comm.)	10 h. 30	311 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 3 (IIe Comm.)	10 h. 30	316 Veterans Building
Comité 2 (Ie Comm.)	10 h. 30	303 Veterans Building
Comité 2 (IIe Comm.)	10 h. 30	202 Veterans Building
Comité 3 (IIIe Comm.)	10 h. 30	223 Veterans Building
Sous-Com. B, Comité 2 (IIe Comm.)	14 h. 30	308 Veterans Building
Sous-Com. C, Comité 2 (IIIe Comm.)	14 h. 30	219 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 1 (Ie Comm.)	15 h.	316 Veterans Building
Comité 4 (IIe Comm.)	15 h. 30	223 Veterans Building
Comité 4 (IIIe Comm.)	15 h. 30	303 Veterans Building
Comité 1 (IVe Comm.)	15 h. 30	202 Veterans Building
Comité de Coordination	17 h. 30	418 Opera House
Comité 1 (IIIe Comm.)	20 h. 30	223 Veterans Building
Comité 2 (IVe Comm.)	20 h. 30	202 Veterans Building

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le 21 mai 1945, le Comité 2 (I Comm.) a examiné la question du retrait de l'Organisation internationale qui, en même temps que celles de la suspension et de l'expulsion, avait été écartée des premières discussions du Chapitre III, relatif à l'admission. Un sous-comité fut chargé d'étudier cette question et de faire rapport au Comité à son sujet.

Le Comité a repris l'examen du chapitre X, relatif au Secrétariat. Il a discuté ses attributions en ce qui concerne ce chapitre et ses rapports avec les Comités 1 (IIe Comm.) et 1 (IIIe Comm.) qui ont également discuté certains aspects du Secrétariat.

Le 21 mai 1945, le Comité 2 (IIe Comm.) a discuté les questions de principe qu'avait élaborées le Sous-Comité A à l'égard d'un certain nombre de projets d'amendement au chapitre V, Section B, paragraphe 6. (Les deux paragraphes proposés par les quatre Gouvernements invitants à titre d'amendement au paragraphe 6, ont déjà été approuvés par le Comité 2 (IIe Comm.). La présente discussion porte sur d'autres projets d'amendement.

Il a été convenu que l'Assemblée aurait le pouvoir de prendre l'initiative d'études et de faire des recommandations visant la codification du droit international tendant à provoquer la revision des règles et des principes de droit international.

Le Comité a décidé que l'Assemblée ne devrait pas être autorisée à promulguer des règles de droit international qui deviendraient obligatoires pour les membres après leur approbation par le Conseil de sécurité.

Le Comité a également répondu par la négative à la question suivante: Devrait-il être stipulé que, au cas où le Conseil de sécurité ne se serait pas prononcé sur lesdites règles dans un délai que spécifierait la Charte, elles deviendraient valables et obligatoires, de la même manière que si elles avaient été approuvées par le Conseil de sécurité?

Au sujet d'un ensemble de questions relatives au pouvoir qu'aurait l'Assemblée de recommander que les traités ayant pu devenir inapplicables, soient soumis à un nouvel examen, le Comité a décidé de demander au Comité de Direction une décision sur le point de savoir quel Comité technique aurait compétence pour examiner ce problème.

A sa prochaine séance, le Comité continuera de discuter des propositions relatives au paragraphe 6 du chapitre V, Section B, et passera ensuite au paragraphe 8, le dernier de ceux figurant au mandat qui lui avait été confié. Les principes que soulève le paragraphe 1 ont déjà fait l'objet d'un examen et d'un vote et un sous-comité de rédaction prépare en ce moment un texte exact au sujet duquel un rapport sera fait au Comité 2 (IIe Comm.)

Le Comité 3 (IIIe Comm.), le 21 mai 1945, a continué de discuter la question de l'insertion, dans la Charte, d'une définition de l'agression ou d'une liste d'actes d'agression.

Une motion selon laquelle la Charte devrait contenir une référence plus explicite aux actes d'agression, en particulier à ceux qui devraient immédiatement déclencher l'intervention du Conseil, n'a pas reçu l'approbation du Comité.

Le Comité 1 (IIe Comm.) a délibéré, le 22 mai 1945, sur les questions de principe ci-après:

Le Comité a recommandé à l'unanimité que l'Assemblée se prononce à la majorité simple sur les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans la Charte comme exigeant une majorité des deux-tiers ou autre majorité qualifiée. Cette disposition comporte le droit, pour l'Assemblée, de déterminer à la majorité simple les catégories supplémentaires de questions qui devraient être tranchées à la majorité des deux-tiers. Une proposition a été faite selon laquelle l'élection du Secrétaire Général de l'Organisation devrait être ajoutée à la liste des questions importantes sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer à la majorité des deux-tiers. Cette proposition a été rejetée.

Après avoir discuté les diverses méthodes suivant lesquelles l'Assemblée générale pourrait être convoquée en session spéciale, le Comité a approuvé la disposition contenue dans le texte de Dumbarton Oaks et stipulant que l'Assemblée Générale devrait tenir des sessions annuelles régulières et des sessions spéciales qui seraient occasionnellement nécessaires. A cette disposition, il a ajouté une nouvelle stipulation précisant comme suit la méthode selon laquelle seraient convoquées ces sessions spéciales:

"L'Assemblée Générale devrait être convoquée en session spéciale à la requête du Conseil de sécurité ou à la requête d'une simple majorité des membres de l'Organisation, adressée au Secrétaire Général."

Cette proposition, développée au cours d'une discussion générale, a été adoptée à l'unanimité.

Un amendement brésilien, stipulant que l'Assemblée Générale devrait se réunir tous les cinq ans pour reviser la Charte, a été renvoyé au Comité compétent (Comité 2 de la Ie Comm.) après une brève discussion.

Le Comité a examiné une proposition brésilienne tendant à stipuler dans la Charte que l'Assemblée Générale de l'Organisation devrait avoir le même siège permanent que le Conseil de sécurité et le Secrétariat, avec le droit de se réunir en un autre lieu si elle le désirait. Cette proposition a été rejetée.

Le Comité a approuvé, à l'unanimité des 30 votants, la proposition de Dumbarton Oaks selon laquelle la Charte devrait spécifier que l'Assemblée Générale adoptera son propre règlement et élira son Président pour chaque session.

Avant l'adoption de cette disposition, un amendement australien, tendant à remplacer les mots "pour chaque session" par les mots "qui exercera ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur", a été rejetée.

Le Comité a approuvé à l'unanimité la proposition de Dumbarton Oaks tendant à donner à l'Assemblée Générale le pouvoir de créer tels organismes qu'elle pourra juger indispensables pour l'accomplissement de ses fonctions.

Le Comité 4 (IIe Comm.) a continué, le 22 mai 1945, la discussion du document de travail. (Doc. 323, II/4/12). Un amendement proposé par le délégué de l'Egypte au paragraphe B3 du document de travail a été repoussé après discussion.

Le délégué du Guatémala, soutenu par le délégué du Salvador, proposa l'addition de la phrase suivante à la fin du paragraphe B.3.c), après le mot "administration":

"Le système du trusteeship ne s'appliquera pas aux territoires en litige, relativement auxquels est en instance une question, une réclamation, une controverse ou un procès, d'une nature quelconque, entre membres de l'Organisation internationale."

Les partisans de la proposition ont fait valoir que le système devrait protéger les droits des tierces parties. Ses adversaires ont soutenu que cette protection était déjé fournie par les paragraphes B.4 et B.5. S'il était adopté, cet amendement laisserait aussi ouverte la possibilité de soustraire au système de trusteeship tout territoire au sujet duquel un différend pourrait surgir à l'avenir.

La discussion de cet amendement a été ajournée jusqu'à la prochaine réunion, mercredi 23 mai, à 15 h. 30.

Le Comité 1 (IIIe Comm.), à sa séance du 22 mai 1945, a commencé l'examen du chapitre VI, Section B, des propositions de Dumbarton Oaks et approuvé à l'unanimité les paragraphes sui-

vants, le paragraphe 1, le paragraphe 2 tel qu'il a été amendé par les Gouvernements invitants, et le paragraphe 3.

La discussion du paragraphe 4 a été ajournée, en attendant que le sous-comité en ait fini avec cette question.

Le paragraphe 5, avec les amendements des Gouvernements invitants, a été accepté comme base de discussion.

D'autres amendements ont été renvoyés à un sous-comité.

Le Comité 1 (IVe Comm.) est passé, le 22 mai 1945, à l'étude du rapport de son Sous-Comité A et a approuvé à l'unanimité les projets d'article contenus dans ce rapport et qui traitent de l'établissement d'une nouvelle Cour de Justice.

Ces textes comprennent les trois premiers paragraphes du Chapitre VII du projet de Charte. Le premier paragraphe prévoit la création d'un tribunal qui constituera le principal organe judiciaire des Nations Unies et qui sera dénommé Cour Internationale de Justice. Le deuxième paragraphe dispose que la Cour sera établie et fonctionnera conformément à un statut qui sera annexé à la Charte et en sera partie intégrante. L'établissement de ce statut a été jusqu'ici le principal objet des travaux du présent Comité. Enfin, le troisième paragraphe dispose que rien dans la Charte n'empêchera les parties de soumettre leurs différends à d'autres tribunaux si elles le désirent.

Le Comité a également approuvé à l'unanimité les projets d'articles 1 et 37 du projet de Statut. L'article 1 prévoit que la Cour établie aux termes du Chapitre VII de la Charte fonctionnera conformément aux dispositions suivantes du Statut.

L'article 37 dispose que les traités prévoyant le renvoi des différends à un Cour qu'institueront les Nations Unies seront revoyés à cette Cour. Il stipule également que les parties aux présents accords qui sont tenues, par les traités en vigueur, de soumettre leurs différends à l'ancienne Cour Permanente, soumettront à l'avenir ces différends à la nouvelle Cour.

Le Comité 2 (IVe Comm.) a discuté, le 22 mai 1945, des rapports du droit international et de la Charte avec le droit interne.

Il a été proposé d'insérer dans la Charte une clause disposant qu'aucun membre ne pourra éluder les obligations qui découlent de la Charte en invoquant son droit interne. Il n'y eut aucune objection quant au principe inspirant cette proposition. Plusieurs délégués estimèrent cependant que l'insertion dans la Charte d'un principe de droit international était inutile et transformerait la Charte en instrument de codification.

La question fut renvoyée au Sous-Comité du Comité 2 de la IVe Commission.

PLACES AUX SEANCES DES COMMISSIONS ET AUX SEANCES PLENIERES A L'OPERA HOUSE

Nous nous permettons d'attirer l'attention des délégués sur l'avis paru dans le **Journal** No. 11, du 7 mai 1945, annonçant l'annulation des tickets d'admission aux séances plénières (tickets No. 10), ainsi que sur l'avis paru dans le **Journal** No. 20, du 17 mai 1945, indiquant que l'usage des cartes permanentes pour les réunions des Commissions était apparu impraticable et que des "tickets de théâtre" seraient désormais délivrés à cet effet.

Tous les tickets **permanents** bleu-gris, primitivement remis aux délégués, fonctionnaires des délégations et autres personnes pour leur permettre d'assister aux séances plénières, avaient été annulés.

Ils seront remplacés par des "tickets de théâtre", délivrés en vue des séances des Commissions et des futures séances plénières. Les tickets de séance de Commission porteront les lettres "B", "C", "D", etc., alors que les tickets de séance plénière porteront les numéros "9", "10", "11", "12", "13", etc.

Les Adjoints spéciaux affectés à la liaison avec les délégations remettront à celles-ci, par liasses, les "tickets de théâtre", portant soit la lettre qui indique la séance de Commission, soit le numéro qui indique la séance plénière.

Les tickets destinés aux membres des Commissions, qui doivent siéger en avant de l'orchestre, seront dorénavant de couleur orange et porteront la surcharge "Commission Member". Ils se distingueront ainsi clairement des tickets bleus, délivrés aux délégués et autres personnes qui, sans être membres des Commissions, ont droit à des places dans l'orchestre.

On continuera de faire tous les efforts pour fournir aux délégations le plus possible de tickets d'invitation (**guest tickets**). Cependant, étant donné le nombre limité de tickets dont on dispose, les délégations sont priées de vouloir bien coopérer à en économiser l'emploi. C'est pourquoi il est extrêmement désirable, lorsque l'on constatera qu'une partie des tickets **bleus** n'a pas été utilisée par les délégués ou les fonctionnaires des délégations, de s'en servir comme **guest tickets** pour les invités des délégations, chaque fois que cela sera possible. Les tickets orange ne devront toutefois pas servir pour les invités.

Les délégations sont priées de retourner aussitôt que possible aux Adjoints spéciaux du Secrétaire Général affectés à la liaison avec elles les tickets d'invitation inutilisés, afin qu'ils puissent être remis aux autres délégations qui ont une plus forte demande de **guest tickets**.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui 23 mai, de 18 h. à minuit, (spectacle permanent), au **Théâtre de la Conférence** du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films de Grande-Bretagne.

Au programme: deux nouveaux documentaires britanniques sur la reconstruction et autres problèmes d'après-guerre. **The Second Freedom** et **Stricken Peninsula**; deux films sur la Grande-Bretagne en temps de guerre **V-1** et **Lili Marlene**; enfin, **John Bull's Own Island**, production du National Film Board du Canada. Ce dernier film n'a pas encore été présenté aux Etats-Unis.

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 21 mai figure dans le document 506.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

mercredi 23 mai
20 h. 45 (une seule séance)

20 h. 45 Actualités

21 h. 05 **The Corn is Green** (avant-première représentation) Histoire d'une maîtresse d'école galloise; production Warner Bros. avec Bette Davis

23 h. Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 26 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 24 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES

24 mai 1945

Comité	Heure	Salle
		(Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 1 (Ie C.)	10 h. 30	316
S/C B, Com. 2 (IIe C.)	10 h. 30	308
Comité 3 (IIe C.)	10 h. 30	223
S/C A, Com. 2 (IVe C.)	10 h. 30	311
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	15 h.	316
Comité 2 (Ie C.)	15 h. 30	303
Comité 2 (IIe C.)	15 h. 30	202
Comité 3 (IIIe C.)	15 h. 30	223
		(Opera H.)
Comité de Coordination	17 h. 30	418
		(Vet. Bldg.)
Comité 4 (IIe C.)	20 h. 30	223
Comité 1 (IVe C.)	20 h. 30	202

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 3 (IIe Comm.), à sa séance du 22 mai 1945, a accédé à l'unanimité à la demande des Etats-Unis de réexaminer le projet de rédaction du Chapitre IX, Section A, paragraphe 1, qui avait été approuvé par ce Comité. Au cours de ce nouvel examen, la proposition des Etats-Unis tendant à inclure la coopération en matière d'éducation parmi les buts de l'Organisation a été approuvée à l'unanimité. Une longue discussion s'est engagée sur la deuxième proposition des Etats-Unis, tendant à éviter une rédaction qui, de l'avis de la délégation de ce pays, pourrait impliquer que l'Organisation interviendrait dans les affaires intérieures d'un pays membre. Certaines délégations ont soutenu que l'amendement des gouvernements invitants au Chapitre II donnait une ample garantie à cet égard. La séance a été levée sans qu'une décision ait été prise sur cette question.

Le 22 mai, le Comité 2 (IIIe Comm.) a examiné les paragraphes 5 et 6, Chapitre VIII, Section A, des propositions de Dumbarton Oaks.

Le paragraphe 5, ainsi qu'un amendement proposé par la délégation turque, a été renvoyé au sous-comité de rédaction.

L'examen de la première phrase du paragraphe 6 a été ajourné jusqu'à la fin des discussions du Comité 1 (IVe Comm.) sur la juridiction obligatoire.

La deuxième phrase du paragraphe 6, concernant les avis consultatifs, a été renvoyée au Comité 1 (IVe Comm.) pour examen. Le Comité 2 (IIIe Comm.) réexaminera cette phrase s'il le juge utile, à une date ultérieure.

Le Comité 2 (Ie Comm.), à sa séance du 23 mai, a approuvé un rapport du sous-comité spécial recommandant de n'insérer dans la Charte aucune clause sur le retrait des membres de l'Organisation.

Le Comité a abordé les questions de l'élection, de la durée des fonctions et de la rééligibilité du Secrétaire Général. En raison de la décision prise par le Comité 1 (IIe Comm.) sur le problème de l'élection, le Comité 2 (Ie Comm.), sans approuver cette décision, a accepté de renoncer à poursuivre la discussion et de ne pas prendre de décision séparée à ce sujet. Une motion demandant de renoncer à la discussion de la durée des fonctions a été retirée après un long débat sur la portée et l'intention de cette motion.

Le Comité 2 (IIe Comm.), le 23 mai 1945, a repris la discussion du paragraphe 6, Section B, Chapitre V, des propositions de Dumbarton Oaks, sur la base des questions de principe formulées dans le deuxième rapport du Sous-Comité A. Le Comité a répondu par la négative à la question de savoir si l'Assemblée devrait être autorisée à prendre l'initiative d'études et à faire des recommandations en vue de prévenir l'agression économique. La question de savoir si l'Assemblée devrait avoir compétence souveraine pour interpréter la Charte, a été renvoyée au Comité 2 (IVe Comm.), pour avis sur le problème général de l'interprétation. Le Comité a ensuite abordé l'examen des pouvoirs qu'aurait l'Assemblée de prendre l'initiative de conventions gé-

nérales et de les soumettre aux Etats membres pour ratification selon les procédures constitutionnelles appropriées. La séance a été levée sans que le Comité soit arrivé à une décision.

A la séance tenue le 23 mai par le Comité 4 (IIe Comm.), le délégué du Guatémala a développé l'amendement qu'il avait présenté à la séance précédente et qui tend à exclure du trusteeship tout territoire faisant l'objet d'un différend ou d'un litige entre membres des Nations Unies. L'amendement a été rejeté par le Comité, qui a ensuite adopté tel quel le paragraphe B, 3.

Le paragraphe B, 4, a été adopté, avec l'insertion, à la troisième ligne, après "Etats directement intéressés", des mots "y compris la puissance mandataire dans le cas de territoires placés sous le mandat de l'une des Nations Unies".

Le Comité a ensuite adopté les deux amendements suivants paragraphe B, 5: (1) à la deuxième ligne, après "arrangements", insérer les mots: "intervenus aux termes des paragraphes 4 et 6"; (2) mettre une virgule à la fin du paragraphe et le terminer par les mots "ou les termes de tout mandat". L'adoption de ces modifications ne préjuge pas une motion du délégué de l'Egypte, qui prie le Comité de supprimer la première partie du paragraphe jusqu'au mot "système", à la troisième ligne, et d'amender comme suit la deuxième partie: "rien dans ce Chapitre ne devrait être interprété directement ou indirectement comme altérant en aucune manière les droits de la population d'un territoire quelconque ou les termes d'un mandat quelonque".

Après discussion, le Comité a décidé d'ajourner le vote sur cette proposition jusqu'à ce que des échanges de vues aient eu lieu entre les délégations intéressées au premier chef. Il a également été décidé d'ajourner pour le moment l'examen du paragraphe B, 6.

Le paragraphe B, 7 a été approuvé avec l'addition, à la fin, des mots: "sans préjudice de tous accords spéciaux intervenus aux termes du Chapitre VIII, Section B, paragraphe 5".

Le Comité a discuté ensuite une proposition tendant à remplacer, à la fin de la sixième ligne du paragraphe B, 8, le mot "pourra" par le mot "devrait". Le vote sur cet amendement, qui était également présenté par le délégué de l'Egypte, a été ajourné jusqu'à ce que des échanges de vues aient eu lieu à son sujet.

Le Comité a désigné un sous-comité de rédaction composé de douze membres et du Secrétaire, auquel sera envoyé le texte amendé du document de travail, le Comité se réservant le droit d'émettre un vote définitif sur le texte présenté par le sous-comité.

Le 23 mai, le Comité 3 (IIIe Comm.) a discuté les amendements ayant trait aux mesures spéciales à prendre par le Conseil de sécurité préalablement à l'application de sanctions ainsi que des amendements relatifs aux sanctions économiques et autres de nature non militaire. Le Comité est convenu d'ajourner au 25 mai la discussion de la nouvelle rédaction des paragraphes 1 et 2 de la Section B, Chapitre VIII, préparés par le Sous-Comité B du Comité 3 (IIIe Comm.).

A sa quatrième séance, le 23 mai, le Comité 4 (IIIe Comm.) a examiné le rapport du rapporteur de son Sous-Comité A, qui comprend les amendements au Chapitre VIII, Section C, proposés par la délégation des Etats-Unis après consultation avec les autres gouvernements invitants et la France.

Le Comité a approuvé le premier amendement qui prévoit l'addition, aux méthodes de règlement pacifique exposées dans le Chapitre VIII, Section A, paragraphe 3, du "recours aux organismes ou arrangements régionaux".

Le Comité a également approuvé un deuxième amendement introduisant un nouveau paragraphe relatif au droit inhérent de défense individuel ou collectif, étant entendu que l'amendement sera renvoyé pour décision définitive au Comité de coordination, avec toutefois la recommandation que ce paragraphe constitue une section D (nouvelle) du Chapitre VIII.

Le Comité a adopté un troisième amendement au Chapitre VIII, Section C, stipulant que les Etats qui sont membres d'organisations ou d'organismes régionaux devraient faire tous les efforts pour arriver au règlement pacifique des différends de nature locale par l'intermédiaire desdits organismes avant de les porter devant le Conseil de sécurité.

Le Comité a également décidé de maintenir sous sa forme primitive le paragraphe 3 du Chapitre VIII, Section C. La discussion se poursuit sur les autres paragraphes de la Section C.

A sa séance du 23 mai, le Comité 1 (IVe Comm.) a adopté deux articles supplémentaires du projet de Statut d'une Cour internationale de justice, soumis par le Comité de juristes des Nations Unies.

Le Comité a approuvé en principe la nouvelle rédaction de l'article 8 préparée par son sous-comité et l'a renvoyée, avec les articles 9, 10, 11 et 12, au sous-comité de rédaction pour supplément d'étude. Les articles 9 et 11 avaient déjà été acceptés par le Comité. Le sous-comité se compose des représentants du Canada, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Belgique et de l'Union soviétique.

L'article 8, qui a fait l'objet d'une longue discussion entre divers délégués, stipule que les membres de la Cour seront élus par l'Assemblée Générale et par le Conseil de sécurité, agissant indépendamment l'un de l'autre; que les élections auront lieu à la majorité absolue; et que, dans les votes du Conseil de sécurité, aucune distinction ne sera faite entre membres permanents et membres non

permanents. Les principes de cet article ont été approuvés à l'unanimité.

Le Comité a aussi accepté l'article 14 du Rapport des juristes prévoyant l'ouverture d'élections pour remplir les vacances au fur et à mesure qu'elles se produisent.

L'article 18 a également été approuvé à l'unanimité. Cet article stipule qu'un juge peut être destitué si, de l'avis de tous les autres membres de la Cour, il a cessé de remplir les conditions requises.

Le Comité a discuté l'article 19, concernant l'immunité des membres et des attachés de la Cour, sans arrêter de décision.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRANSPORTS

Le Bureau des transports de la Conférence prie tous les membres accrédités de la Conférence de lui fournir, **le premier juin 1945, au plus tard,** les renseignements nécessaires pour préparer leur voyage de retour par chemin de fer. Des plans sont actuellement en préparation pour l'organisation des trains spéciaux dont les noms suivent et qui emprunteront les itinéraires ci-après:

POSTCON

Southern Pacific jusqu'à Ogden; Union Pacific jusqu'à Council Bluffs; Chicago and Northwestern jusqu'à Chicago; Baltimore and Ohio jusqu'à Washington D.C. (trajet de 80 heures environ).

THE ATLANTIC

Western Pacific jusqu'à Salt Lake City; Denver and Rio Grande Western jusqu'à Denver; Chicago, Burlington and Quincy jusqu'à Chicago; et New York Central jusqu'à New York (trajet de 87 heures environ).

THE DISTRICT

Southern Pacific jusqu'à Los Angeles; Southern Pacific jusqu'à Santa Rosa; Chicago, Rock-Island and Pacific jusqu'à Kansas City; Missouri Pacific jusqu'à Saint-Louis; Chesapeake and Ohio jusqu'à Washington D.C. (trajet de 88 heures environ).

THE GOLDEN GATE

Atchison, Topeka and Santa Fe jusqu'à Chicago; Pennsylvania Railroad jusqu'à Washington et New York (trajet de 91 heures environ).

THE VICTORY

Southern Pacific jusqu'à Portland; Great Northern jusqu'à Seattle; Great Northern jusqu'à Saint-Paul; Chicago, Burlington and Quincy jusqu'à Chicago; Pennsylvania Railroad jusqu'à Washington et New York (trajet de 95 heures environ).

UNCIO

Western Pacific jusqu'à Salt Lake City; Union Pacific jusqu'à Omaha; Chicago, Milwaukee, St. Paul and Pacific jusqu'à Chicago; New York Central jusqu'à New York ou autre destination (trajet de 96 heures environ).

Le maintien de ces itinéraires par trains spéciaux dépendra des renseignements que le Bureau des transports aura reçus à la date du premier juin. A ce moment, tous les itinéraires ci-dessus seront maintenus à moins qu'il ne paraisse nécessaire d'acheminer des trains supplémentaires sur un même itinéraire, pour faire face à un nombre prépondérant de demandes visant cet itinéraire.

Les trains spéciaux quitteront San Francisco à partir du jour x, plus un jour, et leurs horaires de départ seront fixés compte tenu des possibilités de la circulation ferroviaire. En aucun cas, cependant, le dernier train spécial ne quittera San Francisco plus tard que le jour x, plus deux jours. Les départs auront lieu l'après-midi ou le soir.

En raison du manque de wagons Pullman, il est indispensable d'utiliser dans la plus grande mesure possible la place disponible dans ces wagons; aucun compartiment de wagon-lit ou de wagon-salon ne pourra donc être réservé à une seule personne.

Il a été distribué des questionnaires permettant de fournir les renseignements nécessaires au Bureau des transports, qui en remettra, sur demande, des exemplaires supplémentaires.

Des questionnaires antérieurs ont permis d'obtenir les renseignements essentiels concernant le voyage de retour du personnel du Secrétariat.

TRANSPORT PAR AVION AU DEPART DE SAN FRANCISCO

Les besoins de la guerre obligent à restreindre les priorités aériennes aux personnes dont les missions sont considérées comme étant d'extrême urgence. Le fait d'avoir reçu une priorité aérienne pour se rendre à San Francisco ne peut pas être considéré comme un motif suffisant pour obtenir une priorité de retour. Dans les cas où il sera octroyé des priorités de retour, elles seront soumises aux mêmes règles que le voyage jusqu'à San Francisco. Chaque membre officiel d'une délégation aura droit à 100 livres anglaises (45 kgs environ) de bagages, y compris les papiers, documents et effets personnels. La femme du Président de chaque délégation a droit à une priorité, mais la priorité ne peut pas être accordée aux femmes des autres membres des délégations. Les places sans priorité étant en nombre limité, les personnes désirant voyager par avion sans priorité devront retenir leur place. Chaque délégation devra fournir au Bureau des transports des renseignements détaillés sur son plan de voyage de façon que les arrangements nécessaires puissent être pris.

Téléphoner à: DOuglas 4618, ou remettre le

questionnaire au: Transportation Office, Laurel Court, Fairmont Hotel.

Afin d'éviter les risques de retard et d'erreur dans la location des places pour le retour par avion avec priorité, on est invité à utiliser, pour les demandes de priorité aérienne, les formules intitulées "Application for Air Priority", que l'on pourra obtenir en s'adressant aux Adjoints spéciaux affectés à la liaison avec les délégations.

RETOUR DES DOCUMENTS INUTILISES

Les bureaux des délégations et du Secrétariat sont priés de vouloir bien rassembler les exemplaires des documents de la Conférence dont ils n'ont plus besoin et de les retourner au guichet numéro 1 du "Documents Distribution Officer", quatrième étage du Veterans Building. Des rentrées fréquentes de ces documents permettront d'en faire de nouvelles distributions et même d'éviter un travail supplémentaire de ronéographie.

Les bureaux désireux de voir réduire le nombre d'exemplaires qu'ils reçoivent quotidiennement sont priés d'en informer par écrit le Documents Distribution Officer.

LISTE DES DELEGUES ET FONCTIONNAIRES DE LA CONFERENCE

La publication prochaine d'une édition définitive de la brochure intitulée: **Officers of the Conference, Committees and Commissions of the Conference, Members of the Delegations, Officers of the Secretariat**, est actuellement en projet.

Les changements qui ont déjà été demandés par les délégations seront compris dans la liste définitive. Les délégations qui désireraient d'autres modifications sont invitées à les faire parvenir au Bureau de rédaction de la Conférence (Conference Editor) au plus tard samedi 26 mai 1945 (Salle 439, Veterans Building, téléphone IN 3300, extension 97).

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 22 mai 1945 figure dans le document 537.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

jeudi 24 mai
20 h. 45 (unique séance)

20 h. 45 **Actualités**

21 h. 05 **Those Endearing Young Charms** (avant-première représentation). Roman d'amour du R. K. O., avec Robert Young et Larraine Day.

23 h. **Répétition des actualités**

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui jeudi 24 mai, au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films de France et de Norvège.

Le film norvégien, "Le retour du Viking", est un film dramatique réalisé en Angleterre durant l'occupation de la Norvège, avec le concours de soldats et de marins norvégiens qui s'échappèrent en Angleterre pour rentrer ensuite dans leur patrie par la force des armes. Les films français de cette soirée comprennent "La Cité universitaire" et "Profils de France".

Entrée libre pour toutes les personnes accréditées auprès de la Conférence. Spectacle permanent de 19 h. à minuit.

AVIS

Le document 443 (russe), II/2/19 (résumé de la neuvième séance du Comité 2 de la deuxième Commission) est en cours de réimpression. Le nouveau texte, une fois distribué, devra être substitué au précédent, où manque la page 3.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 27 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 25 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES
25 mai 1945

Comité	Heure	Salle (Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 4 (IIe C.)	9 h. 30	311
S/C A, Com. 1 (Ie C.)	10 h. 30	314
Comité 1 (IIe C.)	10 h. 30	303
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	10 h. 30	316
Comité 1 (IIIe C.)	10 h. 30	223
S/C A, Com 2 (IVe C.)	10 h. 30	202
S/C C, Com. 2 (IIIe C.)	14 h. 30	314
S/C B, Com. 2 (IIe C.)	15 h.	202
S/C D, Com. 2 (Ie C.)	15 h. 30	316
Comité 3 (IIe C.)	15 h. 30	223
S/C B, Com. 2 (IIIe C.)	15 h. 30	219
Comité 3 (IIIe C.)	18 h.	223
Comité ? (Ie C.)	20 h. 30	303
Comité 2 (IIe C.)	20 h. 30	202

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 1 (IIIe Comm.), le 23 mai, a étudié le Chapitre VI, Section B, des propositions de Dumbarton Oaks, sur les principales fonctions et attributions du Conseil de sécurité. Un amendement norvégien tendant à rayer le mot "principales" du titre de la sectionfut renvoyé au Comité de coordination comme étant une question de rédaction. Une phrase finale, proposée par le Canada, a été ajoutée à l'unanimité au paragraphe 1. La phrase est ainsi conçue: "Le Conseil de sécurité soumettra annuellement et quand cela sera nécessaire, à l'étude de l'Assemblée Générale, des rapports spéciaux." Le Chapitre VI, Section B, paragraphe 1, des propositions de Dumbarton Oaks fut voté à l'unanimité avec cet amendement, par 40 voix à 0.

Au cours de la discussion du paragraphe 2, une proposition fut faite d'insérer dans ce paragraphe des règles plus précises que celles qu'impliquaient des dispositions selon laquelle le Conseil doit "agir conformément aux buts et aux principes de l'Organisation". Le projet d'amendement a été repoussé, certains délégués ayant fait ressortir que les principes et les buts des propositions de Dumbarton Oaks, telles qu'ils ont été amendés, étaient assez larges pour couvrir les éventualités en question. Le texte original du paragraphe 2 de Dumbarton Oaks fut alors approuvé par 26 voix à 0.

Le paragraphe 3, indiquant que les pouvoirs conférés au Conseil de sécurité sont énumérés au Chapitre VIII, fut approuvé par 30 voix à 0, aucun amendement n'ayant été présenté.

Tandis que quelques amendements proposés au paragraphe 4 étaient retirés concernant l'obligation des membres d'accepter les décisions du Conseil, d'autres étaient toujours en discussion quand la séance fut levée. Aucune décision ne fut donc prise sur ce paragraphe en question.

Le Comité 2 (IVe Comm.), le 23 mai 1945, a discuté plusieurs motions portant sur la question de savoir si la Charte devrait prévoir la possibilité de provoquer des études ou de faire des recommandations visant le développement du droit international. Comme toutes ces motions avaient pour but d'éviter un double emploi avec les travaux du Comité 2 (IIe Comm.), qui avait répondu affirmativement à la question, les motions, après discussion, furent retirées et aucune décision ne fut prise.

Le Comité a également examiné plusieurs propositions tendant à insérer dans la Charte une disposition qui donnerait à l'Organisation un statut juridique international. Les discussions ont fait ressortir que le Comité s'est rallié au principe de la proposition belge, qui traite du statut juridique de l'Organisation. Toute la question a été renvoyée au sous-comité.

Le 24 mai, le Comité 2 (Ie Comm.) a continué l'examen du Chapitre X (Secrétariat). Les délégués ont discuté la question de la durée de fonctions et de la rééligibilité du Secrétaire Général. Le Comité a repoussé une proposition tendant à supprimer dans la Charte toute disposition relative à la durée de fonctions. Une motion ayant pour objet de porter à cinq ans la durée de fonctions n'a

pas été adoptée, le Comité s'étant prononcé en faveur d'une durée de trois ans, avec une disposition prévoyant la rééligibilité du Secrétaire Général en fonctions.

Le Comité a examiné s'il y aurait lieu de prévoir dans la Charte des Secrétaires généraux adjoints. Une motion dans ce sens a donné lieu à un vote nominal, dont le résultat a été 15 voix pour et 13 voix contre. Le Comité a ajourné à sa prochaine séance le vote sur l'amendement des Gouvernements invitants prévoyant la création de cinq postes de secrétaires généraux adjoints.

Le Comité 2 (IIe Comm.) a poursuivi, le 24 mai, l'examen des questions de principes formulées par le Sous-Comité A au sujet du Chapitre V, Section B, paragraphe 6.

Un débat a eu lieu sur la question E. 1, qui s'inspire particulièrement d'un projet d'amendement belge. Sur la demande du représentant belge, la question a été mise aux voix par appel nominal. Son texte est le suivant:

"L'Assemblée générale devait-elle avoir le pouvoir de soumettre des conventions générales à l'examen des Etats faisant partie de l'Organisation des Nations Unies et, le cas échéant, d'autres Etats, en vue d'obtenir leur approbation conformément à leur procédure constitutionnelle appropriée?"

25 délégués donnèrent une réponse affirmative, 13 une réponse négative. Comme le Règlement exige un vote affirmatif des deux-tiers des membres présents et votants pour les questions qui ne sont pas de procédure (en sorte que, avec 38 votants, il faudrait plus de 25 voix pour que la motion soit adoptée), la question n'a pas reçu l'approbation du Comité.

Une discussion a eu lieu sur l'ensemble des quatre questions de la rubrique E.2, et les questions furent ensuite mises aux voix avec les résultats ci-après:

"L'Assemblée générale devrait-elle avoir le pouvoir d'imposer des conventions lorsque, selon son opinion, elles sont de simples corollaires de principes qu'elle reconnait déjà comme obligatoires, ou lorsqu'elle croit que le respect général des obligations contenues dans les conventions est nécessaire pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales?" Réponse négative.

"Ce pouvoir devrait-il s'étendre également à d'autres conventions?" Réponse négative.

"En ce qui concerne les Etats membres, l'Assemblée devrait-elle avoir le pouvoir de décider que ces conventions entreront en vigueur dans les mêmes conditions que celles qui pourront être prévues pour l'entrée en vigueur des amendements à la Charte?" Réponse négative.

"L'Assemblée générale devrait-elle avoir le pouvoir d'imposer ces conventions aux Etats non membres?" Réponse négative.

A la séance tenue le 24 mai par le Comité 3 (IIe Comm.), le délégué des Etats-Unis a retiré l'amendement proposé par sa délégation et qui portait sur la nouvelle rédaction du Chapitre IX, Section A, paragraphe 1, précédemment approuvée par le Comité. L'amendement avait pour but de bien préciser que le Conseil économique et social n'interviendrait dans les affaires intérieures d'aucun pays membre. A la suite des discussions de la dernière séance, la délégation des Etats-Unis estima que, pour atteindre ce but, il suffirait d'insérer le texte ci-après dans le rapport du rapporteur:

"Les membres du Comité 3 de la deuxième Commission estiment unanimement qu'il ny a rien dans le chapitre 9 qui puisse être interprété comme donnant à l'Organisation le pouvoir d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats membres."

Le délégué de l'Australie, appuyé par le délégué de la France, a proposé de charger le rapporteur d'ajouter le passage en question. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le Comité a discuté ensuite le troisième rapport de son sous-comité de rédaction, qui remplace le second rapport. Les recommandations ci-après, contenues dans le rapport, ont été adoptées à l'unanimité:

1) Le Chapitre IX, Section C, a été approuvé tel qu'il avait été amendé.

2) Le Chapitre V, Section B, paragraphe 7, après le mot "social", ajouter les mots: "culturelle et en matière d'hygiène".

3) Au Chapitre V, Section B, paragraphe 7 (1), ajouter un nouveau paragraphe: "L'Assemblée Générale devrait examiner les budgets de l'administration des-dits organismes spécialisés en vue d'adresser des recommandations aux organismes intéressés."

4) Demander au Comité 1 (IIe Comm.) d'examiner si les dispositions du Chapitre V, Section B, paragraphe 5, sont assez larges pour couvrir tous les divers arrangements financiers et budgétaires qu'il pourra être nécessaire de conclure avec les organismes spécialisés existants ou futurs.

La délégation grecque a proposé que le Conseil économique et social aide à la reconstruction des régions dévastées par la guerre. Cette proposition a été appuyée par de très nombreux délégués et le Président a chargé le sous-comité de rédaction d'étudier la question. Il y a eu une brève discussion générale en vue de donner des directives au sous-comité de rédaction sur la façon de traiter le problème de l'accès aux matières premières et à la production des denrées.

Le 24 mai, le Comité 3 (IIIe Comm.) a abordé l'examen du problème général des sanctions militaires et de la composition des contingents nationaux et du comité d'état-major militaire.

A la demande d'un des délégués des gouvernements invitants, le Comité a ajourné son vote sur les amendements français et australien au Chapitre VIII, Section B, paragraphe 6, qui prévoit la possibilité de mettre à la disposition du Conseil des contingents appartenant à plusieurs armes, au lieu de contingents purement aériens comme le prévoyaient les propositions primitives de Dumbarton Oaks.

Le Comité a approuvé à l'unanimité l'addition d'une phrase au Chapitre VIII, Section B, paragraphe 9, proposée par les quatre gouvernements invitants et qui tend à donner au Comité d'état-major militaire, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, le pouvoir de créer des sous-comités régionaux.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui vendredi 25 mai, au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films de l'Union soviétique.

Au programme: **Maydanek**, documentaire décrivant les horreurs du camp de concentration de Pologne, de sinistre mémoire, et **No Greater Love**, film dramatique de la lutte des guérillas en arrière des lignes de l'envahisseur allemand. Ce dernier film a des sous-titres en anglais.

Entrée gratuite pour les personnes accréditées auprès de la Conférence. Spectacle permanent de 19 h. à minuit.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 23 mai 1945 figure dans le document 556.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

Vendredi 25 mai
20 h. 45 (unique séance)

20 h. 45 Actualités

21 h. 05 **A Bell for Adano** (avant-première représentation). D'après le roman de John Hersey sur l'Italie occupée (Prix Pulitzer). Direction Henry King; production 20th Century Fox, avec les vedettes Gene Tierney et John Hodiak

22 h. 49 Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

RECAPITULATION DES DOCUMENTS

Le document 472 (en français), G/57, "Récapitulation des documents publiés jusqu'au 19 mai 1945 inclus", a été publié en deux parties. Les dix-neuf premières pages, qui ont été distribuées, constituent la première partie; la seconde partie, comprenant le reste du document, est en cours de publication.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 28 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 26 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES
26 mai 1945

Comité	Heure	Salle (Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 1 (Ie C.)	10 h. 30	314
Comité 3 (IIIe C.)	10 h. 30	303
Comité 1 (IVe C.)	10 h. 30	202
S/C B, Com. 2 (IIIe C.)	14 h. 30	219
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	15 h.	314
Comité 1 (IIe C.)	15 h. 30	303
Comité 2 (IVe C.)	15 h. 30	202
Comité 2 (Ie C.)	18 h.	303
Comité 3 (IIe C.)	20 h. 30	223
Comité 2 (IIIe C.)	20 h. 30	202

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 4 (IIe C.) a repris, le 24 mai, l'examen du paragraphe B.8 du document de travail (Document 323, II/4/12). Ce paragraphe a été adopté après l'insertion d'un amendement proposé en commun par les délégués de l'Egypte et des Etats-Unis. La phrase finale du paragraphe ainsi modifiée se lit comme suit:

"Le Conseil de sécurité, sans préjudice des considérations de sécurité, s'assurera le concours du Conseil de tutelle prévu au paragraphe 11 ci-dessous en vue de s'acquitter des fonctions incombant à l'Organisation en vertu du système de tutelle et qui touchent aux questions d'ordre politique, économique et social, dans les régions stratégiques, compte tenu des dispositions des accords de tutelle."

Le Comité a repris ensuite le paragraphe B.5 auquel un amendement avait été proposé par le délégué de l'Egypte à la séance précédente. Cet amendement a été repoussé, ainsi qu'un amendement syrien tendant à remplacer les mots "les droits de . . . toute population de tout territoire" par "les droits de . . . toute population du territoire intéressé". Le paragraphe a ensuite été adopté, sans préjudice du droit, pour le délégué de l'Irak, de soumettre un amendement à un stade ultérieur. Le vote a eu lieu après que le délégué des Etats-Unis eut déclaré que le paragraphe avait simplement pour objet de sauvegarder les droits existants.

Au paragraphe B.9, le Comité a repoussé un amendement égyptien tendant à placer sous le contrôle du Conseil de sécurité l'utilisation, par l'Etat qui administre un territoire quelconque placé sous sa tutelle, des forces de volontaires et autres facilités. Le paragraphe a alors été adopté sous sa forme primitive.

Le Comité 1 (IVe C.), à sa séance du 24 mai, a approuvé un amendement à l'article 42 du projet de Statut de la Cour internationale de justice, conférant aux représentants et aux conseils des parties qui se présentent devant la Cour les immunités qui peuvent leur être indispensables pour exercer leurs fonctions.

Il a également adopté des amendements aux articles 10 et 12 tendant à faire en sorte que, dans l'élection des juges, il ne soit fait aucune distinction entre membres permanents et membres non permanents du Conseil de sécurité. Le Comité a ensuite approuvé les variantes des articles 4, 5, 6, 8-12, soumises par le Comité de juristes de Washington, qui maintiennent la méthode suivie antérieurement pour la nomination et l'élection des juges. Les principes qui se trouvent à la base de ces articles ont déjà été approuvés, à savoir: présentation par les groupes nationaux de la Cour d'arbitrage de la Haye et élection simultanée par l'Assemblée et le Conseil de sécurité.

Le Comité a adopté un amendement à l'article 3 prévoyant que la Cour ne pourra comprendre plus d'un ressortissant du même Etat ou membre des Nations Unies. L'amendement stipule que, en cas de doute, la personne sera considérée comme ressortissant du pays dans lequel elle exerce ordinairement ses droits civils et politiques. L'amendement avait été présenté en raison de la situation de certains pays, tels que les membres du Commonwealth britannique, ainsi que du problème général de la double nationalité.

Doc. 592 (Fr.)

Le 25 mai, le Comité 1 (IIe C.) a examiné un rapport de son sous-comité de rédaction, contenant des textes français et anglais que le sous-comité recommande d'incorporer aux dispositions de la Charte relatives à l'Assemblée Générale. Le Comité, à l'unanimité de vingt-neuf voix, a décidé de recommander l'adoption du Chapitre V, Section A (composition) et l'a envoyé au Comité de Coordination. Le texte est le suivant:

"L'Assemblée Générale se composera de représentants des membres de l'Organisation. Chaque membre ne pourra avoir plus de cinq représentants." Les propositions de Dumbarton Oaks avaient laissé en suspens le nombre exact des représentants admis à siéger à l'Assemblée Générale.

Le Comité a recommandé à l'unanimité de vingt-huit votants l'adoption d'un texte du Chapitre V, Section B, paragraphe 2, qu'il a envoyé au Comité de coordination. Le texte est le suivant:

"L'Assemblée Générale pourra admettre de nouveaux membres dans l'Organisation sur la recommandation du Conseil de sécurité."

Le Comité a recommandé, à l'unanimité de trente votants, l'adoption du Chapitre V, Section B, paragraphe 4, et a envoyé ce texte au Comité de coordination. Le texte est le suivant:

"L'Assemblée Générale élira les membres non permanents du Conseil de sécurité et les membres du Conseil économique et social. Il élira le Secrétaire Général de l'Organisation sur la recommandation du Conseil de sécurité, acquise par un vote affirmatif de sept de ses membres. L'Assemblée Générale participera à l'élection des juges de la Cour internationale de justice conformément aux dispositions du Statut de la Cour."

Afin d'expliquer les dispositions de ce paragraphe relatives à l'élection du Secrétaire Général, le Comité, dans un rapport au Comité de coordination, a déclaré que la stipulation relative au mode d'élection du Secrétaire Général de l'Organisation signifiait qu'il serait élu par la majorité du Conseil de sécurité comprenant sept membres dudit Conseil, quels qu'ils soient, sans exiger le vote unanime des cinq membres permanents. Le Comité a également attiré l'attention, dans son rapport au Comité de coordination, sur le fait qu'un autre Comité (III/1) avait recommandé deux éléments déterminés que l'Assemblée Générale devrait prendre en considération dans l'élection des membres du Conseil de sécurité:

(1) Il devrait être dûment tenu compte de l'importance de la contribution que les membres de l'Organisation pourraient apporter au maintien de la paix et de la sécurité et aux autres fins que se propose l'Organisation;

(2) Il devrait être dûment tenu compte d'une répartition géographique équitable.

Ces considérations ont un caractère si général que le Comité suggère qu'il y aurait peut-être lieu d'insérer, dans le texte définitif de cet article de la Charte, après le mot "élira" des mots dans ce sens "conformément aux règles adoptées", afin de définir plus clairement la façon dont l'Assemblée Générale pourra se conformer aux dispositions du Chapitre VI, Section A.

Le Comité a discuté un texte faisant l'objet d'une recommandation, du ChapitreV, Section B, paragraphe 5, relatif à la répartition des dépenses et à l'approbation des budgets de l'Organisation. Le Secrétaire a lu une communication du Comité 3 (IIème Commission) demandant au Comité 1 (IIème Commission) d'examiner si les termes du Chapitre I Section B, paragraphe 5, tels qu'ils sont examinés sous leur première forme, sont assez larges pour couvrir toute la diversité des accords financiers et budgétaires qu'il pourra y avoir lieu de faire avec les organes spéciaux existants ou futurs. Le Comité a alors envoyé la question des budgets au sous-comité de rédaction, en l'invitant à conférer avec des représentants du Comité 3 (IIème Commission).

Le Comité 3 (IIe Comm.), à sa séance du 25 mai, a été saisi d'une proposition du délégué de la France aux termes de laquelle les délégations des Etats membres réuniraient, au cours des prochains mois, une Conférence générale chargée d'établir le statut d'une Organisation internationale de coopération intellectuelle. Cette proposition a rencontré l'approbation générale.

Le Comité a ensuite examiné la partie du troisième rapport de son sous-comité de rédaction dont il avait ajourné la discussion à sa dernière séance. Il s'agit d'une recommandation tendant à insérer, après le paragraphe 1, du Chapitre IX, Section A, des propositions de Dumbarton Oaks, le nouvel alinéa ci-après:

"Tous les membres s'engagent à agir individuellement et conjointement et à collaborer avec l'Organisation et les uns avec les autres en vue de la réalisation desdites fins."

Le délégué des Etats-Unis a fait observer qu'il y avait dans ce texte des répétitions et a suggéré qu'une meilleure rédaction soit soumise au Comité. Sur la motion du délégué de l'Australie, le Comité a décidé d'approuver la recommandation quant au fond mais d'inviter le sous-comité de rédaction à rechercher un autre texte donnant satisfaction au délégué des Etats-Unis.

Le rapporteur, M. Manuel Noriega Morales, du Guatémala, a présenté alors le quatrième rapport du sous-comité de rédaction qui comporte des textes de la Section B, du Chapitre IX et du para-

graphe 6, Section B, du Chapitre V. Le rapport et les textes en question ont été approuvés à l'unanimité.

Le Comité a discuté ensuite une communication du Comité IV (IIIe Comm.) demandant un avis sur le point de savoir s'il y aurait lieu d'insérer, dans le texte du Chapitre VIII, Section C, une disposition quelconque relative aux formes que prendrait la coopération sociale et économique sur le plan régional. Le sous-comité de rédaction a été chargé de préparer un texte prévoyant que toutes les formes régionales que prendrait la coopération devraient être compatibles avec les principes généraux du Chapitre IX.

Sur l'invitation du Président, M. Frank L. McDougall, représentant de la Commission provisoire des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,a fait un exposé sur l'expérience de la Commission provisoire et sur son rôle dans l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité 1 (IIIe Comm.) a examiné, le 25 mai, un amendement belge au Chapitre VI, Section B, paragraphe 4, des propositions de Dumbarton Oaks, tendant à insérer, après les mots "du Conseil de sécurité" les mots "prises en application du Chapitre VIII". Le paragraphe se lirait ainsi:

"Tous les membres de l'Organisation devraient s'engager à accepter les décisions du Conseil de sécurité **prises en application du Chapitre VIII** et à les mettre à exécution conformément aux dispositions de la Charte".

L'insertion de ces mots avait pour but de rendre plus claires et plus précises les obligations que devaient assumer les membres de l'Organisation. La proposition a été repoussée mais les questions posées par le Canada et l'Australie sur l'interprétation du texte ont été renvoyées au comité de rédaction pour examen. Le paragraphe 4 a été alors adopté à l'unanimité sous sa forme primitive.

Le Comité a examiné ensuite des projets d'amendement au Chapitre VI, Section B, paragraphe 5, des propositions de Dumbarton Oaks. Il a écarté un amendement stipulant que la production des armements serait exclusivement réservée aux gouvernements et approuvé à l'unanimité le paragraphe sous sa forme primitive.

Le Comité a encore discuté deux propositions de la Norvège tendant à ajouter des paragraphes à la Section B. D'après la première proposition, le Conseil de sécurité recevrait le pouvoir de faire exécuter toute décision finale rendue dans un différend par la Cour permanente de justice internationale ou par tout autre tribunal dont la compétence en la matière aurait été reconnue par les parties au différend. Cette proposition a été écartée. La deuxième proposition, qui prévoit l'élection, par le Conseil de sécurité, des juges à la Cour permanente de justice internationale a été renvoyée sans vote au Comité 1 de la IVème Commission, qui s'occupe en ce moment de la question.

Le Comité ayant maintenant terminé l'examen de toutes les questions qui ne se rattachent ni directement ni indirectement à celles de la procédure de vote, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de séance le 26 mai en attendant le rapport du sous-comité à ce sujet.

Le 25 mai 1945, le Comité 3 (IIIe Comm.) a approuvé un amendement au paragraphe 9, Section B, Chapitre VIII, déjà modifié par le Comité et prévoyant que la création de sous-comités régionaux du Comité d'Etat-Major militaire se fera en consultation avec les organismes régionaux.

Le texte primitif du paragraphe 9, Section B, Chapitre VIII, se trouve dès lors modifié par l'addition de la phrase suivante: "Le Comité d'Etat-Major militaire, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, pourra créer après consultation avec les organismes régionaux, des sous-comités régionaux du Comité d'Etat-Major militaire".

Un autre amendement ayant le même objet fut alors retiré.

Un texte revisé des paragraphes 1 et 2 du Chapitre VIII, Section B, préparé par un sous-comité, et qui avait été mis en discussion, a été retiré par le sous-comité en faveur d'un texte plus simple présenté par l'un des gouvernements invitants. L'examen de ce nouveau texte sera poursuivi à la prochaine réunion du Comité, le 26 mai. Le Comité passera probablement au vote.

INDEX ET SERVICES DE DOCUMENTATION

La Section de l'index du Secrétariat international tient un index complet, par matières et par délégations, de tous les documents de la Conférence, extraits de presse et autres documents distribués aux délégations. Elle comprend également un service de documentation et est en mesure de fournir des références complètes et de brèves analyses de textes sur toute matière rentrant dans la documentation de la Conférence. Ce service est à la disposition des membres des délégations et du Secrétariat.

La Section de l'index, qui se trouve au quatrième étage du Veterans Building, est ouverte de 9 heures à 22 heures. Téléphone: IN 3300, extension 356.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 23 mai 1945 figure dans le Document 590.

LISTE DES DELEGUES ET FONCTIONNAIRES DE LA CONFERENCE

Les délégations qui désirent faire insérer des modifications dans la prochaine édition définitive du fascicule intitulé: **Officers of the Conference, Committees and Commissions of the Conference, Members of the Delegations, Officers of the Secretariat,** peuvent communiquer ces modifications, aujourd'hui **26 mai 1945 au plus tard,** au Bureau de rédaction de la Conférence (Conference Editor), Salle 439, Veterans Building. Téléphone IN 3300, extension 97.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

samedi 26 mai
20 h. 45 (séance unique)

20 h. 45 Actualités

21 h. 05 **Colonel Blimp,** de J. Arthur Rank, (avant-première représentation) Production en couleurs Archer

23 h. 33 Répétition des actualités

dimanche 27 mai
20 h. 45 (séance unique)

20 h. 45 Actualités

21 h. 05 **Alexander Nevsky** (production du studio Mosfilm, U. R. S. S. Direction Sergei Eisenstein. Rôles principaux tenus par Cherkassov et Okhlobkov. Sous-titres en anglais)

22 h. 45 **Maydanek** (doublé en anglais)

22 h. 55 Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

Le Journal ne paraîtra pas demain dimanche 27 mai. Prochain numéro (No. 29): lundi 28 mai.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 29 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 28 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES
28 mai 1945

Comité	Heure	Salle (Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 1 (Ie C.)	10 h. 30	314
Comité 2 (Ie C.)	10 h. 30	303
Comité 2 (IIe C.)	10 h. 30	202
Comité 3 (IIe C.)	10 h. 30	(Aud.)
Comité 3 (IIIe C.)	10 h. 30	223
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	15 h.	316
Comité 4 (IIe C.)	15 h. 30	223
Comité 4 (IIIe C.)	15 h. 30	303
Comité 1 (IVe C.)	15 h. 30	202
		(Opera H.)
Comité de Coordination	17 h. 30	418
		(Vet. Bldg.)
Comité 1 (IIe C.)	20 h. 30	303
Comité 1 (IIIe C.)	20 h. 30	223
Comité 2 (IVe C.)	20 h. 30	202

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 2 (Ie Comm.), le 25 mai, a examiné le rapport du Comité spécial sur la suspension et l'expulsion des membres de l'Organisation. Par 19 voix contre 16, le Comité s'est prononcé pour le maintien, dans la Charte, d'une disposition visant l'expulsion. Cette motion n'ayant pas été appuyée par une majorité des deux-tiers, la disposition relative à l'expulsion a été repoussée. Le Comité a ensuite adopté, par 25 voix contre 2, le texte recommandé par le Sous-comité comme devant remplacer la proposition de Dumbarton Oaks relative à la suspension (ChapitreV, Section B, paragraphe 3). Le texte est le suivant:

L'Organisation pourra, à tout moment, suspendre l'exercice des droits et privilèges conférés aux membres de l'Organisation pour tout membre contre lequel auraient été prises des mesures préventives ou coercitives par le Conseil de sécurité ou qui aura violé d'une manière grave et répétée les principes de la Charte. L'exercice des droits et privilèges ainsi suspendus pourra être rétabli selon la procédure fixée au Chapitre..... paragraphe....."

Le 25 mai, le Comité 2 (IIe Comm.) a traité des questions de principe qui ont été formulées par le Sous-comité A, concernant le Chapitre V, Section B, paragraphe 8. Voici quels furent les deux points discutés et le résultat des votes:

(1) Le Conseil de sécurité devrait-il faire rapport à l'Assemblée sur toute question concernant la paix et la sécurité internationales au sujet de laquelle il aurait adopté ou appliqué des mesures qui auraient été reconnues nécessaires? Réponse affirmative par 34 voix contre 0.

(2) Le Conseil de sécurité devrait-il être tenu de soumettre des rapports périodiques et des rapports spéciaux indiquant le détail et les motifs de tous ses actes et décisions? 21 membres votant affirmativement, 16 négativement, la réponse est négative d'après la règle des deux-tiers.

En rapport avec cette seconde question, une motion tendant à la retirer et à approuver à sa place l'amendement canadien approuvé par le Comité 1 de la IIIe Comm. ("Le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale, pour examen, un rapport annuel et, le cas échéant, des rapports spéciaux") fut rejeté par 20 voix contre 15. Une motion du délégué de la France, proposant de remplacer le texte proposé par la variante ci-dessous, fut aussi repoussée:

"Au cas où l'Assemblée générale considérerait que tout danger de conflit a disparu, elle pourra demander au Conseil de sécurité d'indiquer, dans son rapport annuel, les raisons des décisions qu'il a prises dans un différend déterminé. Si le Conseil de sécurité estimait que, dans l'intérêt du maintien de la paix, la requête de l'Assemblée générale ne peut encore être satisfaite, il aurait la faculté de demander un délai pour la présentation de son rapport."

Il y eut 3 votes pour, 27 contre.

La séance fut levée sans que le Comité se soit prononcé sur les trois autres questions relatives au paragraphe 8, qui seront examinées lors d'une prochaine réunion.

Doc 620 (Fr.)

Le 26 mai, le Comité 3 (IIIe Comm.) a approuvé le texte revisé des paragraphes 1 et 2 du Chapitre VIII, Section B, proposé par le délégué de la Chine et appuyé par le délégué des Etats-Unis. Ce texte revisé comprend également un amendement des gouvernements invitants qui permet au Conseil d'inviter les parties à prendre des mesures provisoires pour empêcher un différend de s'aggraver.

Les paragraphes 1 et 2 du Chapitre VIII, Section B, deviennent ainsi les suivantes:

1. Le Conseil de sécurité devrait déterminer s'il y a danger pour la paix, rupture de la paix, ou acte d'agression, et devrait faire des recommandations ou décider lesquelles des mesures prévues aux paragraphes 3 et 4 de la présente Section sont à prendre en vue de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité.

2. Avant de faire les recommandations ou de décider des mesures à prendre en vue de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité conformément aux dispositions du paragraphe 1, le Conseil de sécurité peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il estime être nécessaires ou désirables en vue d'empêcher une aggravation de la situation. Ces mesures provisoires ne porteront pas préjudice aux droits, aux revendications ou à la position des parties intéressées. Au cas où les Etats n'appliqueraient pas ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tiendra dûment compte de cette défaillance.

Le Comité a repris alors la discussion de la composition du comité d'état-major militaire. Du fait que, dans sa séance précédente, le Comité a approuvé un amendement prévoyant la création de sous-comités régionaux, deux autres amendements qui tendaient à élargir d'une façon ou d'une autre le comité d'état-major ont été retirés. Un troisième amendement prévoyant que le comité d'état-major comprendrait tous les membres du conseil de sécurité ou leurs représentants, n'a pas été approuvé.

Le Comité a enfin discuté un projet d'amendement au paragraphe 5, Section B, Chapitre VIII, prévoyant que les accords spéciaux sur les contingents mis par chaque pays à la disposition du Conseil de sécurité seront conclus avec le Conseil et non par les Etats membres entre eux, comme il était prévu dans le texte primitif de Dumbarton Oaks.

Le 26 mai 1945, le Comité 1 (IVe Comm.) a continué la discussion d'un texte soumis par la délégation des Etats-Unis pour compléter le Chapitre VII des propositions de Dumbarton Oaks. Les paragraphes 3, 4 et 5 du Chapitre VII de ces propositions ne sont pas couverts par le texte que le Sous-comité A du Comité 1 (IVe Comm.) a présenté et qui a été approuvé le 22 mai par ce Comité. D'après la proposition des Etats-Unis, ces paragraphes se liraient comme suit:

1. Le Statut est fondé sur le Statut de la Cour permanente de Justice internationale.

2. Toutes les parties à la Charte sont ipso-facto parties au Statut de la Cour internationale de justice.

Les conditions dans lesquelles les Etats non parties à la Charte pourront devenir parties au Statut de la Cour internationale de justice seront déterminées dans chaque cas par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de sécurité.

Ces trois paragraphes ont été approuvés par le Comité. Leur numérotation sera modifiée en conséquence.

Reprenant sa discussion du projet de Statut de la Cour, le Comité a examiné et approuvé un amendement de la Grande Bretagne à l'article 34 demandant que les organisations internationales soient informées des débats devant la Cour qui concernent les traités ou autres instruments définissant leurs fonctions.

Le 26 mai 1945, le Comité 2 (IVe Comm.) a approuvé le texte d'un article traitant de l'enregistrement et de la publication des traités. Le premier paragraphe de cet article déclare que tout traité ou accord international conclus par un membre des Nations Unies après l'entrée en vigueur de la Charte sera enregistré aussitôt que possible au Secrétariat et publié. Le deuxième paragraphe dispose qu'aucune partie à un traité qui n'aura pas été enregistré conformément au premier paragraphe ne pourra invoquer ce traité devant un organisme quelconque de l'Organisation.

Le 26 mai, le Comité 2 (Ie Comm.) a entamé la discussion, en première lecture, du rapport du rapporteur sur le Chapitre III. Ce rapport, une fois approuvé par le Comité, sera soumis à la première Commission lors d'une séance plénière ultérieure.

INVITATION ADRESSEE PAR LE PARLEMENT DE L'ETAT DE CALIFORNIE

Le Parlement de l'Etat de Californie, dans une résolution commune concernant la Conférence des Nations Unies, adoptée le 30 avril 1945 par l'Assemblée et le 1er mai 1945 par le Sénat, a décidé qu'une invitation spéciale serait adressée aux chefs des délégations des quatre gouvernements invitants pour qu'ils assistent à la session du Parlement de l'Etat de Californie; qu'une invitation serait adressée aux représentants des autres nations participant à la Conférence pour qu'ils rendent visite au Parlement durant sa session, et qu'une invitation serait adressée à la délégation américaine pour qu'elle prenne la parole devant le Parlement.

AVIS CONCERNANT LES VOYAGES

Le Bureau des voyages de la Conférence a été avisé par l'Office of Defense Transportation et les compagnies de chemins de fer que la demande de wagons-lits pour les besoins militaires est si grande qu'il y aura des difficultés à former les trains spéciaux comprenant assez de wagons Pullman pour assurer le transport des voyageurs à la fin de la Conférence.

Etant donné, par surcroît, que le nombre des couchettes disponibles dans les trains réguliers allant vers l'Est est limité, le Bureau des voyages de la Conférence se voit dans l'obligation de prévenir toutes les personnes intéressées qu'il ne pourra répondre des arrêts éventuels en cours de route.

FILMS DOCUMENTAIRES

La séance de films documentaires du lundi 28 mai, au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, qui comprendra des films spéciaux d'hygiène publique, sera privée. Comme il s'agit d'un sujet essentiellement technique, intéressant avant tout le monde de l'enseignement et de la médecine, seules seront admises les personnes ayant reçu une invitation de l'Office of Inter-American Affairs.

Les séances publiques régulières, ouvertes à toutes les personnes accréditées auprès de la Conférence, reprendront mardi 29 mai, de 19 h. à minuit, comme précédemment.

UNITED NATIONS THEATER

280 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

lundi 28 mai

19 h.	Actualités
19 h. 20	**That's the Spirit** (avant-première représentation) Comédie Universal, avec Jack Oakie, Peggy Ryan et Buster Keaton
20 h. 52	**La bataille de San Pietro** (opérations de l'armée américaine en Italie; par autorisation du War Activities Committee (nouveauté); distribué par RKO
21 h. 24	Actualités
21 h. 44	**That's the Spirit**
23 h. 16	**La bataille de San Pietro**
23 h. 48	Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour le personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiée le 25 mai 1945 figure dans le Document 612. La liste publiée le 24 mai figure dans le Document 590.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 30 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 29 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES
29 mai 1945

Comité	Heure	Salle
		(Vet. Bldg.)
Comité 3 (IIe C.)	10 h. 30	223
Comité 2 (IIIe C.)	10 h. 30	202
S/C B, Com. 2 (IIe C.)	10 h. 30	311
S/C A, Com. 1 (Ie C.)	10 h. 30	316
S/C D, Com. 1 (IVe C.)	10 h. 30	308
		(Opera H.)
Comité Consultatif de juristes	15 h.	418
		(Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	15 h.	316
Comité 2 (Ie C.)	15 h. 30	303
Comité 2 (IIe C.)	15 h. 30	202
		(Opera H.)
Comité de Coordination	17 h. 30	418
		(Vet. Bldg.)
Comité 4 (IIe C.)	20 h. 30	223
Comité 1 (IVe C.)	20 h. 30	202

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 2 (Ie Comm.) a examiné, le 28 mai, les Chapitres, X (Secrétariat) et XI (Amendements). Ayant déjà accepté des dispositions concernant la durée du mandat et la rééligibilité du Secrétaire Général, il a décidé de mentionner dans la Charte que "Le Secrétaire Général devrait être le principal fonctionnaire de l'Organisation." Les autres questions ayant trait au Chapitre X ont été renvoyées à un sous-comité qui les examinera et fera des recommandations au Comité à sa prochaine séance. Le Comité a entamé une discussion générale du Chapitre XI, qui sera poursuivie à sa prochaine séance.

Le Comité 1 (IIe Comm.), le 28 mai, a lu et accepté le rapport de son rapporteur. Le Comité, ayant fini son examen des parties des propositions de Dumbarton Oaks qui lui avaient été assignées, a suspendu ses réunions jusqu'à ce que les autres comités techniques se soient prononcés sur les questions qui pourraient relever de sa compétence.

Le Comité 2 (IIe Comm.), à sa séance du 28 mai, a continué la discussion du paragraphe 8, Section B, Chapitre V, sur la base des questions de principe formulées par le sous-comité A. La question 3, qui donne à l'Assemblée le droit de discuter les rapports reçus du Conseil de sécurité, fut résolue par l'affirmative, sans vote négatif. La question 4, relative au point de savoir si l'Assemblée aurait le pouvoir d'approuver ou de désapprouver le rapport du Conseil de sécurité, fut également résolue par l'affirmative après une interprétation précisant que, comme il avait été précédemment décidé, l'Assemblée ne devrait pas faire de recommandation sur des situations dont s'occupe le Conseil de sécurité. La cinquième question, après avoir été amendée, fut approuvée sous la forme suivante:

"Sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de cette section, l'Assemblée Générale devrait-elle avoir le pouvoir de soumettre au Conseil de sécurité des recommandations tendant à assurer, dans une mesure complète, l'accomplissement des devoirs du Conseil de sécurité inhérents à la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales?"

Le Comité a discuté ensuite le rapport de son sous-comité de rédaction sur la nouvelle teneur du paragraphe 1, Section B, Chapitre V. La discussion n'était pas terminée à la clôture de la séance.

Le 28 mai, le Comité 3 (IIe Comm.) a reçu le cinquième rapport du sous-comité de rédaction, dans lequel celui-ci continue l'examen du texte du Chapitre IX, Section A, paragraphe 1. Le sous-comité propose un nouveau paragraphe ayant trait à la création d'organisations et d'organismes spéciaux, qui serait inséré dans le Chapitre IX, Section A; il signale aussi une décision prise de concert avec un sous-comité du Comité II/1 concernant le Chapitre V, Seciton B, paragraphe 5, qui a trait aux arrangements budgétaires. La discussion du rapport a été ajournée afin de laisser aux membres du Comité le temps de l'étudier.

Les Délégations du Brésil et de la Chine ont demandé qu'il soit pris acte d'une Déclaration aux termes de laquelle une conférance générale serait convoquée au cours des prochains mois afin d'établir une organisation internationale d'hygiène. Elles ont fait connaître leur intention de se concerter avec d'autres délégations en vue de la convocation de cette conférence générale. Elles proposent un examen approfondi des rapports entre une organisation internationale d'hygiène et les autres institutions nationales ou internationales, dans le domaine sanitaire. Elles recommandent que cette organisation d'hygiène soit mise en liaison avec le Conseil économique et social. Le Comité a décidé à l'unanimité de s'associer à cette déclaration.

Une discussion générale s'est engagée sur les rapports entre l'Assemblée Générale et le Conseil économique et social, d'une part, et les organisations spéciales s'occupant des questions entrant dans la compétence du Conseil, d'autre part. Le Comité a ensuite renvoyé au sous-comité de rédaction le Chapitre IX, Section A, paragraphe 2, et la Section D, paragraphe 2, des propositions de Dumbarton Oaks, qui ont trait à cette question.

Il y eut aussi une discussion générale des paragraphes 1 et 3 de la Section D du Chapitre IX des propositions de Dumbarton Oaks, qui se rapportent à l'organisation et à la procédure du Conseil économique et social.

Le Comité 3 (IIIe Comm.), le 28 mai, a poursuivi le débat sur le projet d'amendement stipulant que les accords spéciaux envisagés au Chapitre VIII, Section B, paragraphe 5, devraient être conclus entre les membres de l'Organisation et le Conseil de sécurité, et non pas simplement entre les Etats membres. Le vote sur la question a été ajourné sur la demande d'un des gouvernements invitants.

Le Comité a aussi ajourné sa décision sur un projet d'amendement au paragraphe 5, envisageant le droit de passage et une définition plus précise du contenu des accords spéciaux ainsi que sur d'autres projets d'amendement concernant des questions connexes.

Le Comité n'a pas approuvé un projet d'amendement tendant à ajouter un paragraphe à la Section B, d'après lequel tout pays qui refuserait de régler un différend par des moyens pacifiques et qui, de ce fait, forcerait le Conseil de prendre des mesures coercitives serait tenu de payer les frais de ces mesures coercitives.

Le Comité 1 (IVe Comm.), le 28 mai, a examiné l'article 36 du Statut de la Cour internationale envisagée, qui traite de la question de la compétence de la Cour. La séance a été consacrée à une discussion de la question de savoir si l'article 36 du Statut de la Cour permanente de justice internationale serait maintenu. Aux termes de cet article, la Cour est compétente dans les affaires portées devant elle par accord entre les parties au différend. L'article contient aussi une disposition dite "clause facultative" qui permet aux Etats qui le désirent de s'entendre entre eux pour accepter la compétence de la Cour sur la requête d'une seule partie.

Les autres solutions possibles que le Comité a discutées soulevaient la question générale de rendre obligatoire pour toutes les parties au Statut le principe de la clause facultative. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'une telle mesure était indispensable pour faire progresser le respect du droit dans les relations internationales. Pour d'autres délégations, le maintien de la clause facultative était préférable comme diminuant la possibilité de faire des réserves et comme rendant le Statut plus conforme aux besoins de chaque Etat particulier, plus conforme aussi aux réalités des relations internationales.

A la fin de la discussion, un sous-comité a été constitué. Ce sous-comité essaiera de trouver une formule acceptable. Sont membres du sous-comité les délégations des pays suivants: Australie, Belgique, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, U. R. S. S. ainsi que le Président (M. Arturo Garcia, Pérou) et le rapporteur (M. Nasrat Al-Farsy, Irak).

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui mardi 29 mai, de 19 h à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence (Sir Francis Drake Hotel), seront présentés des films des Nations Unies. Le spectacle comporte un choix des films caractéristiques réalisés par les diverses nations démocratiques pour donner une idée de la vie et de la culture de ces pays. Ces films ont été représentés à l'étranger pendant les années de guerre.

Au programme: **Maximum Effort** and **Return of the Fiji Battalion** from New Zealand, **Passage to Freedom** on the Norwegian Merchant Marine, **West Wind**, biographie d'un peintre canadien renommé, et **Tapisseries de France**, film d'avant-guerre sur un aspect de l'histoire artistique de la France.

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 26 mai 1945 figure dans le document 638, celle des documents publiés le 27 mai dans le document 644

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 31 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 30 MAI 1945

PROGRAMME DES SEANCES

30 mai 1945

Organe de la Conférence	Heure	Salle
IIe Commission (séance publique)	10 h. 30	Opera House
Sous-Com. A, Comité 3 (IIe Comm.)	10 h. 30	316 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 1 (Ie Comm.)	10 h. 30	311 Veterans Building
Sous-Com. A, Comité 2 (IVe Comm.)	10 h. 30	308 Veterans Building
Sous-Com. E, Comité 2 (Ie Comm.)	14 h. 30	314 Veterans Building
Comité 3 (IIe Comm.)	15 h. 30	223 Veterans Building
Comité de Coordination	17 h. 30	418 Opera House
Comité 1 (IVe Comm.)	18 h.	314 Veterans Building
Comité 2 (Ie Comm.)	20 h. 30	303 Veterans Building
Comité 2 (IIe Comm.)	20 h. 30	202 Veterans Building
Comité 3 (IIIe Comm.)	20 h. 30	223 Veterans Building

Sauf en ce qui concerne la IIe Comm., les réunions ci-dessus ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 1 (IIIe Comm.), à sa séance du 28 mai, a décidé à l'unanimité d'approuver l'addition d'un paragraphe à la Section B, Chapitre VI, proposée par le délégué de la Norvège. Ce paragraphe, qui portera le No. 6, prévoit que le Conseil de sécurité participera à l'élection des juges de la Cour internationale de justice conformément au Statut de la Cour. Lorsqu'un amendement, semblable quant au fond, avait été présenté antérieurement, un autre Comité, qui s'occupait du Statut de la Cour, ne s'était pas encore prononcé sur l'élection des juges. Maintenant que c'est chose faite et que ce Comité a décidé que le Conseil, comme l'Assemblée, participera à l'élection des juges, le Comité 1 (IIIe Comm.) a décidé d'amender la Section B de façon à la rendre conforme au Statut de la Cour internationale de justice. Le Comité a également adopté une mesure analogue au sujet des pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Le Comité a enfin adopté à l'unanimité le rapport du rapporteur sur ses travaux relatifs à la Section A, Chapitre VI, concernant la composition du Conseil de sécurité.

Le 28 mai, le Comité 2 (IVe Comm.) a examiné la question de l'interprétation de la Charte, qui lui était renvoyée par le Comité 2 (IIe Comm.). La discussion a principalement porté sur la méthode et la procédure à suivre pour l'interprétation de la Charte. Plusieurs délégués ont été d'avis qu'il serait inutile d'insérer dans la Charte une disposition déterminant qui aurait autorité pour l'interpréter. Il a été décidé de soumettre la question à un Sous-Comité, qui présentera un rapport au Comité.

La question du renvoi, par le Conseil de sécurité, à la Cour de justice internationale, des différends justiciables d'un tribunal, relativement au paragraphe 6, Section A, Chapitre VIII, a fait l'objet d'un débat. Le Comité a décidé d'ajourner sa décision définitive jusqu'à ce que le Comité 1 (IVe Comm.) se soit prononcé sur la question de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice. Il a également discuté la question du pouvoir qu'aurait le Conseil de sécurité de demander à la Cour des avis consultatifs. Il a approuvé la deuxième phrase du paragraphe 6, Section A, Chapitre VIII.

Doc. 678 (Fr.)

Le Comité 2 (Ie Comm.) a poursuivi, le 29 mai, la discussion du Chapitre XI (amendements). A la réunion du 28 mai, le délégué de l'Australie avait proposé de former un sous-comité de quinze membres comprenant des délégués des gouvernements qui suggéraient des propositions relatives au Chapitre XI, afin d'étudier ce Chapitre et les amendements qui s'y rapportent et de faire rapport au Comité. Au cours de la séance, le délégué de Cuba a suggéré de diviser en quatre parties le paragraphe III de l'amendement des gouvernements invitants au Chapitre XI et de voter sur chacune de ces parties. Après que plusieurs délégués se furent prononcés pour et contre les propositions de Dumbarton Oaks et l'amendement des gouvernements invitants, la proposition australienne, mise aux voix, a été adoptée par dix-neuf voix contre douze. Le Sous-Comité se composera des délégués ci-après: le Président de la Ie Commission, le Président et Rapporteur général du Comité 2 (Ie Comm.), les délégués de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Equateur, des Etats-Unis, de la France, du Mexique, de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'Union Soviétique, et du Vénézuela.

Le 29 mai, le Comité 3 (IIe Comm.) a été saisi du sixième rapport du Sous-Comité de rédaction qui recommande l'adoption des textes ci-après:

1. Un texte revisé de l'engagement de collaborer avec l'Organisation, qui constituerait un nouveau paragraphe faisant suite au paragraphe 1, Section A, Chapitre IX des propositions de Dumbarton Oaks.

2. Une nouvelle rédaction du paragraphe 2, Section A, Chapitre IX, relatif aux rapports entre l'Organisation et les organisations ou organismes intergouvernementaux spéciaux en matière économique, sociale, intellectuelle, éducative, sanitaire et autres domaines connexes.

3. Un paragraphe nouveau concernant les rapports avec les organisations non gouvernementales.

Le rapport sera examiné à la prochaine séance du Comité.

Le Président a invité M. Alexander Loveday, observateur de la Société des Nations, à faire un exposé sur les résultats que l'on a obtenus à la Société avec les comités et commissions du genre de ceux qui sont envisagés dans la Section D, Chapitre IX, des propositions de Dumbarton Oaks.

Le Comité a examiné ensuite le cinquième rapport du sous-comité de rédaction.

Il a adopté à l'unanimité la proposition faite par le Sous-Comité de maintenir sous la forme suivante la dernière phrase du paragraphe 1, Section A, Chapitre IX:

"C'est à l'Assemblée Générale et, sous son autorité, au Conseil économique et social, qu'incombera la responsabilité de l'accomplissement de cette fonction."

Le Comité a accepté à l'unanimité la recommandation faite par le Sous-Comité de modifier l'alinéa b, paragraphe 1, Section A, Chapitre IX, adopté par le Comité à sa septième séance et qui se lirait comme suit:

"b. la solution des problèmes économiques, sociaux, sanitaires, et autres problèmes connexes, dans le domaine international; la coopération internationale en matière intellectuelle et éducative; et . . . . . "

Le Comité a commencé l'examen de la recommandation du Sous-Comité tendant à ajouter, au paragraphe 2, Section A, Chapitre IX, le paragraphe ci-après:

"L'Organisation, en cas de besoin, provoquera des négociations entre les nations intéressées en vue de la création de toute organisation ou de tout organisme spécial nécessaire pour la réalisation des fins ci-dessus."

A la séance tenue le 29 mai par le Comité 2 (IIIe Comm.), une déclaration a été faite au nom de la délégation de l'Uruguay, indiquant sa position à l'égard des procédures de règlement pacifique des différends. La délégation de l'Uruguay est d'avis que le Conseil de sécurité ait le pouvoir de constituer un tribunal d'arbitrage, le cas échéant, pour le règlement de tout différend qui ne serait pas considéré comme justiciable d'un tribunal et qui, par conséquent, ne pourrait pas faire l'objet d'un règlement par la Cour, et qui n'aurait pas été réglé par accord entre les parties.

Le délégué de la Tchécoslovaquie, enqualité de Président du Sous-Comité, Chargé d'examiner, de concert avec un sous-comité du Comité 1 de la Ie Commission, la question de savoir par qui serait étudié l'amendement des gouvernements invitants sur la juridiction interne, a présenté le rapport du Sous-Comité C. Il résulte de ce rapport que l'amendement en question serait examiné par le Comité 1 (Ie Comm.), ainsi que les amendements au paragraphe 7, Section A, Chapitre VIII, et que le Comité 2 (IIIe Comm.) s'occuperait des questions qui pourraient se poser du fait des décisions prises par le Comité 1 (Ie Comm.). Le rapport a été approuvé.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui mercredi 20 mai, de 19 heures à minuit, au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films de Tchécoslovaquie et de Grande Bretagne.

Au programme: un poème symphonique inspiré de la célèbre symphonie tchécoslovaque **mon pays (Ma Vlast)**, de B. Smetana; **Western Approaches**, film dramatique en couleurs sur l'héroïsme de la Merchant Marine, production du Ministère britannique de l'Information.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 28 mai 1945 figure dans le document 665.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

mercredi 30 mai

17 h 00 France Forever présente **l'Honneur des Poètes**, enregistrements clandestins de grands poètes et chefs français, réalisés avant et pendant la libération de Paris. Cette séance spéciale placée sous la présidence de M. Orson Welles et organisée par la délégation française, n'est pas une séance cinématographique)

19 h. 00 Actualités

19 h. 20 **Back to Bataan** (avant-première représentation) Film dramatique RKO sur les Philippines; production Robert Fellowes; direction Edward Dmytrik, avec John Wayne et Anthony Quinn

20 h. 50 **High Plane** (La vie dans les hautes plaines des Andes, par l'Office of the Coordinator of Inter-American Affairs)

21 h. 10 Actualités

21 h. 30 Back to Bataan

23 h. 00 Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 32 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 31 MAI 1945

RESUME DES SEANCES

PREMIERE SEANCE DE LA DEUXIEME COMMISSION

La première séance de la deuxième Commission de l'Assemblée Générale, convoquée par le Président, le Field Marshal Smuts (Union Sud-Africaine), s'est tenue hier, 30 mai 1945, à 10 h. 35 dans l'Auditorium de l'Opera House.

La Commission est saisie du rapport du rapporteur du Comité 1 (Doc. 666).

Le Président félicite chaleureusement le Comité 1 de s'être acquitté de sa tâche si rapidement et si consciencieusement. Le large accord qui s'est manifesté au Comité sur les questions dont il était saisi facilitera l'examen du rapport à la présente séance.

La Commission se rallie à la proposition que fait le Président de lire et de discuter section par section les recommandations contenues dans le rapport. Les recommandations relatives à la composition de l'Assemblée et à l'admission de nouveaux membres sont approuvées.

La Commission examine ensuite les recommandations relatives aux élections par l'Assemblée Générale. Les recommandations contenues dans le premier paragraphe de cette section sont approuvées.

Au sujet de la recommandation figurant dans le deuxième paragraphe de cette section, le délégué des Pays-Bas, M. van Vredenburch, déclare que, de l'avis de la délégation néerlandaise, il a été unanimement entendu au Comité 1 que le Secrétaire général de l'Organisation serait élu par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité, décidée par le vote affirmatif de sept de ses membres, l'Assemblée générale étant libre d'écarter tout nom qui lui serait soumis par le Conseil de sécurité. Il ne désire pas proposer une modification au rapport mais demande simplement qu'il soit pris acte de la façon dont la délégation néerlandaise a compris l'attitude du Comité sur ce point.

Le délégué de l'Australie, M. Evatt, fait remarquer que l'emploi des mots "doit être élu", dans la recommandation, semble impliquer clairement que l'Assemblée a le droit de rejeter les désignations qui lui sont soumises par le Conseil de sécurité. Si une recommandation est repoussée, le Conseil de sécurité devra en présenter une autre.

Le Président de la Commission déclare que le sens de la recommandation est claire, à savoir que, si l'Assemblée générale ne peut élire un Secrétaire général que sur recommandation du Conseil de sécurité, elle est libre de rejeter lesdites recommandations.

PROGRAMME DES SEANCES
31 mai 1945

Comités	Heures	Salle
		(Vet. Bldg.)
S/C D, Com. 1 (IVe C.)..	9 h. 45	308
S/C B, Com. 1 (IIIe C.) et le S/C A, Com. 3 (IIIe C.) (séance commune)	10 h. 30	311
Comité 2 (Ie C.)	10 h. 30	314
Comité 4 (IIeC.)	10 h. 30	223
Comité 1 (IVe C.)	10 h. 30	202
S/C A, Com. 3 (IIe C.)....	10 h. 30	316
		(Opera H.)
Comité Consultatif de juristes	14 h. 30	418
		(Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 2 (IIe C.)....	15 h 30	308
S/C A, Com. 2 (IVe C.)..	15 h. 30	219
Comité 2 (IVe C.).....	16 h. 30	202
		(Opera H.)
Comité de Coordination..	17 h. 30	418
		(Vet. Bldg.)
S/C D, Com. 2 (Ie C.)....	18 h.	314
Comité 3 (IIe C.).....	20 h. 30	225

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

Doc. 698 (Fr.)

Le délégué de l'Union soviétique, M. Novikov, informe la Commission que, de l'avis de la délégation soviétique, certains points relatifs à l'élection du Secrétaire général exigent de nouvelles consultations et que la question a été portée devant le Comité de direction au nom de la délégation soviétique. C'est pourquoi il demande d'en ajourner l'examen jusqu'à ce que le Comité de direction se soit prononcé.

Le Président déclare que, étant donné cette déclaration du délégué de l'Union soviétique, faite conformément au Mémorandum sur l'Organisation de la Conférence, l'examen de la recommandation relative à l'élection du Secrétaire général (deuxième paragraphe, sous la rubrique "élections par l'Assemblée générale") sera ajourné en attendant une décision du Comité de direction.

La recommandation du Comité relative à la participation de l'Assemblée générale à l'élection des juges de la Cour internationale de justice (sixième paragraphe, sous la rubrique "élections par l'Assemblée générale") est approuvée.

Les recommandations du Comité relatives à la répartition des dépenses et à l'approbation du budget, au droit de vote, au calcul des majorités et à la procédure sont approuvées.

Sur l'invitation du Président, le Secrétaire administratif (M. Gilchrist) informe la Commission que les textes approuvés par le Comité 1 ont été transmis au Comité de coordination. Les textes, tels qu'ils auront été définitivement approuvés par le Comité de coordination, seront transmis à la deuxième Commission par le rapporteur du Comité 1.

A la demande du Président, le Secrétaire administratif fait un bref exposé de l'état des travaux des Comités 2, 3 et 4 de la deuxième Commission, et de ce que ces Comités ont encore à faire.

La séance est levée à 11 heures 42.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 2 (IIe Comm.) a continué, le 29 mai, la discussion des trois questions relatives au paragraphe 1, Section B, Chapitre V, qui lui avait été renvoyées par le sous-comité de rédaction. La première question était de savoir si, en prenant pour base la nouvelle rédaction de ce paragraphe, soumise par les quatre gouvernements invitants et la France, il y avait lieu d'ajouter, en tête de ce texte, un nouveau paragraphe ainsi conçu:

"L'Assemblée Générale devrait avoir le droit d'examiner tout problème du domaine des relations internationales et, sous réserve de l'exception mentionnée au paragraphe — ci-après, de faire, sur tout problème de ce genre, des recommandations aux membres de l'Organisation ou au Conseil de sécurité, ou aux deux parties."

Après une longue discussion, le Comité s'est prononcé affirmativement par 27 voix contre 11.

La deuxième question était de savoir s'il y avait lieu ou non d'insérer, après les mots "relations internationales", dans le paragraphe ci-dessus, les mots "relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationale". La réponse fut négative par 27 voix contre 9.

La troisième question portait sur l'addition, après le paragraphe ci-dessus, et comme introductio au texte soumis par les quatre gouvernements invitants et la France, les mots suivants:

"En particulier, et sans porter atteinte au caractère général du paragraphe précédent . . ."

Le Comité s'est prononcé affirmativement par 28 voix contre 3.

Après avoir ainsi modifié le texte dont il était saisi, le Comité a adopté la nouvelle version par 36 voix sans opposition.

Le Comité 3 (IIe Comm.), à sa séance du 30 mai, a examiné la nouvelle rédaction soumise dans le sixième rapport du sous-comité de rédaction) de l'engagement d'aider à la réalisation des buts énoncés dans la nouvelle version (déjà acceptée par le Comité) du Chapitre IX, Section A, paragraphe 1, des propositions de Dumbarton Oaks. Le délégué de l'Australie a soutenu que la nouvelle rédaction n'envisageait pas de mesures nationales distinctes, indépendamment de l'action concertée, à l'appui de ces principes. Des opinions diverses furent exprimées à ce sujet. Le Comité a alors décidé, sur la suggestion du délégué de l'U. R. S. S., étant donné l'utilité toute particulière d'arriver à une décision unanime sur cette question, de charger le sous-comité de rédaction de préparer un projet de texte d'engagement, qui soit acceptable pour tous et qui exprimerait l'accord général de principe que la discussion a fait ressortir.

Le Comité a ensuite repris la discussion de la recommandation, faite dans le cinquième rapport du sous-comité de rédaction, d'ajouter, après le paragraphe 2, Section A, Chapitre IX, le nouveau paragraphe ci-dessous:

"L'Organisation devra, le cas échéant, provoquer des négociations entre les nations intéressées en vue de la création de tout organisme ou office spécialisé nécessaire à la réalisation des buts énoncés ci-dessus."

Le délégué de la France avait proposé de mentionner la création d'une organisation spécialisée en vue d'assurer le libre accès aux matières premières. La discussion sur ce point n'était pas terminée à la levée de la séance.

LE "WHO'S WHO" DES MEMBRES DES DELEGATIONS

Un **"Who's Who"**, contenant la biographie des délégués auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale, a été publié par le United Nations Information Office de New York, à l'usage des délégations, des membres du Secrétariat, des observateurs accrédités auprès de la Conférence, des représentants de la presse et de la radio, et du public en général.

Des exemplaires ont été dernièrement distribués aux délégations et au Secrétariat avant la mise en vente; des exemplaires individuels de la nouvelle édition sont de même actuellement envoyés à chaque délégation nationale et aux principaux fonctionnaires du Secrétariat. Ces brochures sont en vente chez les marchands de journaux de San Francisco ainsi qu'au United Nations Information Office, 610 Fifth Avenue, New York 20, N. Y.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui jeudi 31 mai, de 19 heures à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films traitant de problèmes économiques et sociaux. Au programme: **If, A Man and His Job** et **Lessons in Living**, productions canadiennes; **L'Emploi des travailleurs aveugles dans l'industrie** film du United States Office of Education; et un film britannique intitulé **Back to Normal**.

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

Jeudi 31 mai

19 h. Actualités

19 h. 20 **Meet Me in St. Louis** (comédie musicale MGM en couleurs; la vedette Judy Garland chante la fameuse chanson "Trolley Song")

21 h. 13 **Winged Scourge** (dessin animé Walt Disney réalisé pour l'Office of the Coordinator of Inter-American Affairs)

21 h. 24 Actualités

21 h. 44 **Meet Me in St. Louis**

23 h. 37 Répétitions des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 29 mai figure dans le document 689.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 33 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 1er JUIN 1945

PROGRAMME DES SEANCES
1er juin 1945

Comités	Heures	Salle
		(Vet. Bldg.)
S/C A, Com. 4 (IIe C.)	10 h. 00	311
Comité 2 (Ie C.)	10 h. 30	303
Comité 2 (IIe C.)	10 h. 30	202
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	10 h. 30	316
Comité 3 (IIe C.)	15 h. 30	303
Comité 1 (Ie C.)	15 h. 30	314
Comité 4 (IIe C.)	15 h. 30	223
Comité 1 (IVe C.)	15 h. 30	202
S/C E, Com. 2 (Ie C.)	15 h. 30	308
S/C A, Com. 4 (IIIe C.)	15 h. 30	311
S/C A, Com. 3 (IIIe C.)	15 h. 30	316
		(Opera H.)
Comité de Coordination	17 h. 30	418
		(Vet. Bldg.)
S/C B, Com. 2 (IVe C.)	17 h 30	219

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le 30 mai, le Comité 2 (IIe Comm.) a approuvé, par vingt-six voix contre trois, le rapport de son sous-comité de rédaction concernant le paragraphe 8, Section B, Chapitre V. Le texte approuvé est ainsi conçu: "8: L'Assemblée générale devrait recevoir et examiner des rapports annuels et des rapports spéciaux du Conseil de sécurité. Ces rapports comprendraient un compte-rendu des mesures que le Conseil de sécurité aura adoptées ou appliquées en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

"Sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de cette Section, l'Assemblée générale devrait avoir le pouvoir:

"a) d'approuver ou de désapprouver entièrement ou en partie tout rapport du Conseil de sécurité et de faire des recommandations ou des observations à ce sujet.

"b) de soumettre des recommandations au Conseil de sécurité en vue d'assurer l'accomplissement intégral des devoirs qui incombent à celui-ci en raison de sa responsabilité dans le maintien de la sécurité et de la paix internationales.

"L'Assemblée générale devrait recevoir et examiner les rapports des autres organes de l'Organisation et de faire des recommandations et observations à ce sujet."

Le Comité a ensuite discuté et voté sur une série de questions relatives à la suspension et au rétablissement des droits qui avaient été formulées par un sous-comité sur la base des amendements proposés au paragraphe 3, Section B, Chapitre V. Les questions et les décisions du Comité sont les suivantes:

a) **Procédure à suivre pour la suspension:**

1. "L'Assemblée, sans une recommandation du Conseil de sécurité, devrait-elle être autorisée à suspendre l'exercice d'un ou de plusieurs droits ou privilèges attachés à la qualité de membre de l'Organisation?" Vote: oui: zéro; non: vingt-trois; réponse négative.

b) **Procédure à suivre pour le rétablissement des droits suspendus:**

1. "L'Assemblée devrait-elle avoir le pouvoir de rétablir les droits ou privilèges suspendus sans une recommandation du Conseil de sécurité?" Vote: oui: zéro; non: vingt-neuf. Réponse négative.

2. "L'Assemblée devrait-elle avoir le pouvoir de rétablir les droits ou privilèges suspendus après avoir reçu l'avis du Conseil de sécurité?" Vote: oui: zéro; non: vingt-neuf, réponse négative.

3. "L'Assemblée générale devrait-elle avoir le pouvoir de rétablir les droits ou privilèges suspendus sur la recommandation du Conseil de sécurité?" Vote: oui: treize; non: vingt-et-un; réponse négative.

4. (texte amendé avant le vote) "Le Conseil de sécurité ne devrait-il avoir le pouvoir de rétablir les droits et privilèges d'un membre qui auraient été suspendus que lorsque l'Assemblée n'est pas en session, mais lorsque l'Assemblée est en session, la décision du Conseil de sécurité devrait-elle être soumise à la ratification de l'Assemblée?" Vote: oui: vingt-deux; non: 12; réponse négative (application de la règle des deux-tiers)

5. Le Conseil de sécurité devrait-il avoir le pouvoir de ne rétablir les droits et privilèges suspendus qu'après avoir communiqué à l'Assemblée sa décision et les motifs de sa décision?" Vote: oui: trois, non: dix-neuf; réponse négative.

Ainsi le Comité n'a pas changé le texte original de Dumbarton Oaks, Chapitre V, Section B, paragraphe 3. La discussion du rôle de l'Assemblée générale dans l'exclusion des membres a été ajournée en attendant que les autres Comités se soient prononcés sur la question de savoir si la Charte contiendrait ou non une disposition relative à l'expulsion.

Le 30 mai, le Comité 3 (IIIe Comm.) a discuté les divers amendements au Chapitre XII (dispositions transitoires) des propositions de Dumbarton Oaks. Le Comité a approuvé par acclamation un amendement aux termes duquel la France devrait participer avec les quatre autres puissances principales aux consultations et aux mesures à prendre en commun en vue du maintien de la paix pendant la période transitoire, jusqu'à ce que les accords spéciaux sur les contingents mis à la disposition du Conseil de sécurité entrent en vigueur.

Un autre amendement, déclarant que les mesures provisoires qui seraient prises aux termes du Chapitre XII ne devraient pas constituer un précédent de nature à porter atteinte aux droits des Etats membres, a été retiré étant entendu que l'essence de cette proposition se trouverait dans le rapport définitif à la IIIe Commission.

Quatre autres amendements additionnels, proposés primitivement au Chapitre XII, traitant de divers problèmes qui relèvent exclusivement de la compétence d'autres Comités, ont été laissés de côté sur la suggestion du Président avec le consentement des gouvernements qui les appuyaient.

Une proposition tendant à retirer de la Charte les stipulations relatives aux dispositions transitoires et à les insérer dans un protocole distinct, a été repoussée par vingt voix contre deux.

Une discussion s'est engagée sur le sens exact de la rédaction du Chapitre XII et plusieurs délégations ont été d'avis d'indiquer plus clairement dans le texte l'étendue et la durée des pouvoirs des quatre pays invitants et de la France en vue du maintien de la paix pendant la période transitoire et afin de prévenir une nouvelle agression de la part des Etats qui ont été ennemis au cours de la guerre.

Par dix-sept voix contre quinze, le Comité a repoussé une motion demandant de passer immédiatement au vote sur le texte de deux paragraphes du Chapitre XII, et, par dix-huit voix contre une, a adopté une autre motion demandant qu'un sous-comité de rédaction essaie de préparer un texte plus clair.

Le 30 mai, le Comité 1 (IV Comm.) a abordé la question des avis consultatifs. Il a décidé en principe que la Cour internationale de justice devrait avoir le pouvoir de donner des avis consultatifs sur la demande soit du Conseil de sécurité, soit de l'Assemblée générale. Le reste de la séance a été consacré à une discussion sur le point de savoir si les dispositions appropriées devraient figurer dans le Statut ou dans la Charte et, dans ce dernier cas, si elles devraient être insérées dans le chapitre dont l'étude relève de la compétence du Comité ou si leur examen devrait être laissé aux Comités qui s'occupent de l'Assemblée et du Conseil de sécurité.

A la séance du Comité 4 (IIe Comm.), tenue le 31 mai, la proposition chinoise d'insérer le mot "indépendance" dans l'exposé sur les principes généraux de la politique à suivre dans les territoires "dépendants" (Paragraphe A.1) a été retirée étant entendu qu'une proposition serait faite à une séance ultérieure en vue d'amender l'exposé des buts du système de tutelle (Paragraphe B.2) de façon à insérer le mot "indépendance".

La discussion a repris sur le paragraphe A.1. Des doutes ont été exprimés sur la question de savoir si la rédaction de ce paragraphe et du suivant faisait assez clairement ressortir l'intention de limiter leur effet aux régions non métropolitaines. Des délégations ont proposé de modifier les mots "peuples qui ne sont pas encore capables de se diriger eux-mêmes". On a fait observer que le titre de la Section A, "Politique générale", tendait à obscurcir la distinction entre cette partie du document et la partie qui traite spécialement des territoires sous tutelle. Le Comité a décidé de soumettre ces problèmes au sous-comité de rédaction; entre temps, il a provisoirement adopté le texte actuel du paragraphe A.1.

Le Comité a ensuite abordé l'examen du paragraphe B.6. L'examen d'une proposition du délégué de l'Egypte, selon laquelle, outre l'administration par un seul Etat ou par l'Organisation internationale elle-même, on devrait prévoir l'administration par plus d'un Etat, a été ajourné à une séance ultérieure. Sous cette réserve, le paragraphe a été adopté.

Le 31 mai, le Comité 1 (IVe Comm.) a adopté une proposition tendant à donner à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité le pouvoir de demander à la Cour internationale de justice des avis consultatifs sur toute question juridique et a décidé de l'insérer dans le Chapitre VII de la Charte. Il a également adopté un nouveau paragraphe à ajouter à l'article 65 du Statut de la Cour et qui donne à celle-ci le pouvoir de formuler des avis consultatifs sur les questions juridiques, sur la demande non seulement de l'Assemblée et du Conseil mais encore

de quiconque pourra être autorisé par la Charte à faire une telle demande.

Le 31 mai, le Comité 2 (IVe Comm.) a décidé de charger un sous-comité de rédaction de préparer un texte sur la date d'entrée en vigueur de la Charte. Ce texte fera l'objet d'une recommandation en vue de son insertion dans la Charte. Le Comité a décidé de ne discuter le texte recommandé par le sous-comité IV/2/A sur les obligations incompatibles avec la Charte qu'après avoir étudié le rapport de ce sous-comité.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui vendredi 14 juin, de 19 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films traitant de problèmes sociaux et économiques.

Au programme: **To live in Darkness**, film du Navy Department des Etats-Unis illustrant l'importance des mesures de sécurité dans l'industrie; **ABCD of Health** (Grande Bretagne); **Power and the Land** (Department of Agriculture des Etats-Unis); **In the Wake of the Armies—UNRRA** et **The Bridge** (Office of Inter-American Affairs des Etats-Unis).

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence.

UNITED NATIONS THEATER
260 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

vendredi 1er juin

19 h. 00 **Actualités**

19 h. 20 **A Tree Grows in Brooklyn** (Dorothy McGuire, James Dunn et Joan Blondell, dans un film tiré de la nouvelle de Betty Smith; production de Twentieth Century-Fox)

21 h. 30 **Répétition des actualités**

21 h. 50 **A Tree Grows in Brooklyn**

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 30 mai 1945 figure dans le document 693.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 34 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 2 JUIN 1945

PROGRAMME DES SEANCES
2 juin 1945

Comité	Heure	Salle (Vet. Bldg.)
Com. 1 (Ie C.)	10 h. 30	303
S/C A, Com. 3 (IIe C.)	10 h. 30	316
Com. 2 (Ie C.)	15 h. 30	303
Com. 2 (IIe C.)	15 h. 30	202
Com. 3 (IIe C.)	15 h. 30	314
Com. 3 (IIIe C.)	15 h. 30	223

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 3 (IIe Comm.), le 31 mai, a examiné la deuxième recommandation contenue dans le sixième rapport du sous-comité de rédaction. Après discussion, il a adopté à l'unanimité le texte revisé ci-après du Chapitre IX, Section A, paragraphe 2, des propositions de Dumbarton Oaks:

"Les divers organismes ou offices inter-gouvernementaux spécialisés ayant de larges responsabilités internationales dans les domaines économique, social et autres domaines connexes, tels qu'ils sont définis dans leurs actes constitutifs, seront mis en liaison avec l'Organisation dans des conditions qui seront déterminées par accord entre le Conseil économique et social et les autorités compétentes desdits organismes ou offices, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale."

Le Rapporteur a ensuite présenté au Comité le septième rapport du sous-comité de rédaction qui recommande de substituer un texte revisé et plus développé au Chapitre IX, Section B, des propositions de Dumbarton Oaks.

Le Président a ouvert la discussion sur le premier paragraphe du texte proposé. Ce paragraphe se rapporte aux Commissions qui seront créées par le Conseil et au personnel du Conseil.

Après une discussion sur le point de savoir s'il y avait lieu de mentionner expressément d'autres domaines qui seraient attribués aux commissions ou d'éliminer toute mention d'un domaine quelconque, le Comité a approuvé à l'unanimité le texte du sous-comité:

"Le Conseil économique et social créera des Commissions pour étudier les problèmes qui se posent dans les domaines économiques et social et promouvoir le respect des droits de l'homme, et telles autres Commissions qu'il pourra y avoir lieu de créer dans des domaines relevant de la compétence du Conseil. Il y aura un personnel permanent qui fera partie du Secrétariat de l'Organisation."

Le Comité a ensuite examiné et adopté à l'unanimité le texte revisé du deuxième paragraphe de la Section D, Chapitre IX, relatif à la participation des organisations spécialisées aux délibérations du Conseil économique et social et de représentants du Conseil auprès des organisations spécialisées. Le texte est le suivant:

"Le Conseil économique et social prendra les mesures nécessaires pour que des représentants des organismes ou offices spécialisés mis en liaison avec l'Organisation participent, sans droit de vote, à ses délibérations et à celles des Commissions créées par lui, et pour que ses représentants participent aux délibérations desdits organismes ou offices spécialisés."

La discussion a commencé sur le troisième paragraphe du rapport du sous-comité, paragraphe nouveau qui permet au Conseil d'inviter un Etat membre à participer à ses délibérations lorsqu'il estime qu'elles peuvent affecter spécialement cet Etat.

Le 1er juin, à la réunion du Comité 1 (Ie Comm.), le rapporteur a présenté son rapport sur les délibérations du sous-comité de rédaction I/1/A. Le sous-comité a distribué aux membres les projets de rédaction des Chapitres I et II et du Préambule, tels qu'ils ont été approuvés par le sous-comité I/1/A, afin que le Comité se prononce à leur sujet. Le Comité, après avoir approuvé, sur la propos-

tion du délégué norvégien, l'insertion des mots "on this situation", après les mots "des conflits internationaux", à l'article 1 du Chapitre I tel qu'il était proposé par le sous-comité de rédaction, a été adopté cet article par 32 voix contre 4.

Au cours de la séance tenue le 1er juin par le Comité 3 (Ile Comm.), le délégué de l'U. R. S. S. a proposé de recevoir au Comité de direction l'étude de la question des secrétaires généraux adjoints, qui avait fait l'objet d'un vote du Comité le 24 mai. Le Président a déclaré que, aux termes du règlement de la Conférence, les Présidents des délégations ont le droit de recevoir des questions de ce genre à titre privé.

Le Comité a examiné le rapport du sous-comité sur le Secrétariat, qui lui avait présenté par le Rapporteur. Il a approuvé à l'unanimité l'insertion comme paragraphe 3 du Chapitre X, de la recommandation suivante:

"Le Secrétaire général participera en sa qualité à toutes les réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de leurs commissions et sous-comités, ainsi que les autres conseils s qui lui aura confiées. Il pourvoit lui être [illegible] par l'Organisation. Le Secrétaire général, tra un rapport annuel à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation."

Il a été entendu que le Secrétaire général pourrait déléguer les fonctions énumérées dans ce paragraphe à des fonctionnaires placés sous ses ordres.

Le Comité a discuté ensuite une disposition par laquelle le Secrétaire général pourra signaler à l'attention du Conseil de sécurité toute affaire qui, à son avis, pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. Un amendement a été proposé tendant à mentionner également toute affaire impliquant une infraction aux principes de l'Organisation.

Le Comité 1 (Ile Comm.) a repris, le 1er Juin, la discussion du Chapitre V, Section B, paragraphe 6, en ce qui concerne spécialement sa première phrase de propositions tendant à donner à l'Assemblée le pouvoir de recommander la révision des traités devenus inapplicables. Des délégués ont fait observer que, à ce que le Comité croyait comprendre, les mots "traités devenus inapplicables" visaient des questions d'ordre technique et qu'une définition devrait d'abord être donnée du Comité de direction. Le Comité, en fondant sur des termes repris des Propositions de Dumbarton Oaks, a décidé de maintenir la question entière à l'examen. Il a, en outre, décidé, par un vote, de passer à la discussion. Le sous-comité A avait formulé trois questions de principe sur la base d'amendements soumis par des Gouvernements participant à la Conférence et sur lesquels la discussion a été ouverte. Les représentants des gouvernements qui avaient soumis ces amendements ont déclaré qu'ils pourraient se contenter d'une interprétation de l'amendement au paragraphe 3 proposé par les délégations australienne, Lord Cranborne et Yvon Delbos, qui est la plus restrictive et de faire des recommandations sur des situations "quelle que soit leur origine" était rédigé d'une manière assez large pour s'appliquer à des situations résultant de l'actes. La discussion se poursuivra à la prochaine séance.

Le Comité 2 (Ile Comm.), le 1er Juin, a tenu une séance privée. Conformément à la décision prise en vertu de laquelle les délégations annoncées affilier les travaux du Comité et de les faire admettre aussitôt que possible.

Le Comité a reçu le huitième rapport du sous-comité de rédaction. La première recommandation du rapport vise l'adoption de la nouvelle rédaction ci-après du paragraphe relatif à l'"engagement", que le Comité avait approuvé en principe et qu'il avait renvoyé au sous-comité afin de lui donner une forme acceptable pour le Comité tout entier:

"Tous les membres s'engagent à s'abstenir entièrement et individuellement avec l'Organisation, en vue d'atteindre ces buts."

Cette déclaration figurerait dans la Charte après le paragraphe 1, Section A, Chapitre IX, des propositions de Dumbarton Oaks. Sur la demande du délégué de l'Australie, appuyée par le délégué des Etats-Unis, le Comité a adopté ce paragraphe, sans une seule opposition.

Le Comité a repris ensuite l'examen du troisième point du septième rapport du sous-comité de rédaction. Le sous-comité recommande l'adoption d'un paragraphe permettant au Conseil économique et social d'inviter un Etat membre à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote, lorsque la question soumise à ses délibérations peut affecter spécialement les intérêts de cet Etat. Un comité composé des délégués qui n'a d'avis que cette invitation ne devrait pas être laissé à la discrétion du Conseil et qu'elle devrait plutôt être obligatoire. Après une discussion prolongée, le Comité a décidé de renvoyer la question au début de la prochaine séance.

Le 1er juin, le Comité 4 (Ile Comm.) a adopté sans opposition l'amendement égyptien au paragraphe D-8 de structure) du Conseil prévoyant que l'admission d'un territoire sous tutelle pourra être accordée par plus d'un Etat. Le Comité a discuté ensuite le paragraphe B.10, aux termes duquel l'Assemblée générale exercerait les fonctions de l'Organisation internationales dans les régions sous tutelle qui ne seront pas désignées comme stratégiques. Ce paragraphe a été adopté avec une addition proposée par le délégué des Etats-Unis et constituant à définir exactement la portée de la manière suivante: "y compris l'approbation des accords de tutelle et des modifications ou amendements qui pourraient leur être apportés". (Ces mots seraient ajoutés après le mot "stratégique" à la troisième ligne du paragraphe).

Le Comité a également adopté le paragraphe B.13 et l'a approuvé avec une autre addition, proposée par le délégué des Etats-Unis et qui complète ainsi la fin du paragraphe ici est prévu: "Les mesures prises à cet effet ne devront pas être contraires aux dispositions de l'administration."

Plusieurs délégués ont alors déclaré que, ayant fait insérer au procès-verbal qu'ils s'étaient prononcés contre le principe, ils seraient disposés à voter pour le texte de l'article 26 dans la rédaction recommandée par le sous-comité, afin d'éviter une impasse. Ce texte fut alors soumis au vote par appel nominal et adopté par 31 voix contre 14.

UNITED NATIONS THEATER
382 (Powell Street
(entre Powell St. et Mason St.)
samedi 2 juin
19 h. 00 Actualités
19 h. 30 Hollywood Canteen (Production Warner Bros. Evocation fascinante du spectacle qu'offre tous les soirs le célèbre cabaret de ce nom. Dans l'auditoire, parmi les acteurs aujourd'hui dans le monde entier)
21 h. 24 Defense Against Invasion (Documentaire. Dans ce film, réalisé pour l'Office of the Coordinator of Inter-American Affairs)
21 h. 36 Actualités
21 h. 38 Hollywood Canteen
dimanche 3 juin
19 h. 00 Actualités
19 h. 20 They Met in Moscow (Production du Studio Mosfilm. Interprètes Vyrev, avec la célèbre artiste Marina Ladynina)
20 h. 35 The Struggle for Life (Production des Technical Film Studios de Moscou)
20 h. 45 Actualités
21 h. 05 They Met in Moscow
22 h. 20 The Struggle for Life
22 h. 30 Actualités
Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, de l'Exécutif et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS
La liste des documents publié le 31 mai 1945 figure dans le Document 729.
Le Journal ne paraîtra pas demain dimanche 3 juin. Prochain numéro (No. 35): lundi 4 juin.

en séance du 8 mai, l'amendement des quatre gouvernements invitants. La seule question en discussion était la cause relative au pouvoir qu'aurait l'Assemblée de provoquer des études et de faire des recommandations en vue de stimuler la codification et les progrès du droit international. Plusieurs délégués ont insisté pour qu'il soit fait mention, dans le texte, d'études en vue de la revision du droit international existant, tandis que d'autres ont prononcé contre une disposition dans ce sens.

Le 2 juin, le Comité 2 (Ile Comm.) a adopté le rapport de son sous-comité B sur l'interprétation de la Charte et les trois rapports ci-après, accompagnés de textes, soumis par son sous-comité A: (1) obligations incompatibles avec la Charte, (2) statut juridique d'Organisation et (3) entrée en vigueur de la Charte.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui vendredi 8 juin, de 10 h. à minuit, au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films sur la guerre dans le Pacifique.

Le film principal de la soirée est, en première représentation, **China Cites**, la dernière production de Pare Lorentz, qui a été tourné en Chine par les soins de la Fourteenth Air Force en Chine. Astrid Films Incertis au programme: **Fortress Japan**, production du National Film Board du Canada, et **To the Shores of Iwo Jima**, photographies prises par un opérateur du U. S. Navy, Coast Guard and Marines.

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence et leurs amis.

UNITED NATIONS THEATER
382 (Powell Street
(entre Powell St. et Mason St.)
vendredi 8 juin
19 h. 00 Actualités
19 h. 20 The Way Ahead (avant-première représentation) La dernière production du Royaume-Uni, avec David Niven, Ellie Tve Chiles, distribué par 20th Century-Fox
21 h. 06 Africa Diary (Le dernier documentaire de Osa Johnson sur l'Afrique)
21 h. 14 Actualités
21 h. 34 The Way Ahead
22 h. 20 Africa Diary
23 h. 28 Répétition des actualités
Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, de l'Exécutif et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publié le 7 Juin 1945 figure dans le document 846.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 40 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 9 JUIN 1945

PROGRAMME DES SEANCES
9 Juin 1945

Comité	Heure	Salle (Vet. Bldg.)
S/C B. Com. 1 (IIIe C.)	10 h. 30	308
S/C B. Com. 2 (IIIe C.)	10 h. 30	219
		(Opera H.)
Comité de coordination.	11 h.	418
Comité consultatif de Juristes	14 h. 30	418
Com. 1 (IIIe C.)	20 h. 30	223

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

COMITES TECHNIQUES

Le 7 Juin 1945, le Comité 1 (IVe Comm.) a, dans sa vingtième séance, terminé l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. Il est maintenant prêt à passer à l'examen du rapport de son rapporteur dernière étape de ses travaux.

Le Statut de la Cour internationale de justice s'est terminé par l'approbation de deux articles proposés par le Pérou sur la procédure d'amendement. Le premier autorise l'Assemblée à amender, s'appliquera, au Statut, l'Assemblée générale, à la fois la faculté d'introduire des dispositions spéciales relativement à la participation d'Etats parties au Statut mais non membres de l'Organisation des Nations Unies.

Une disposition a été ajoutée à la Charte, obligeant les parties à se conformer aux décisions de la Cour. Selon une autre disposition, si un Etat refuse d'exécuter une décision, le Conseil de sécurité peut envisager des mesures de coercition.

Une autre disposition de la Charte prévoit que les organisations internationales peuvent être associées à l'Organisation à condition qu'elles aient des buts similaires à ceux de l'Organisation et qu'elles soient disposées à accepter les obligations de la Charte.

Le Comité a approuvé une proposition tendant à insérer dans la Charte une disposition selon laquelle, sauf dans des circonstances spéciales qui seraient déterminées par l'Assemblée, les séances de l'Assemblée seraient accessibles au public et à la presse mondiales. Le Comité, tout en approuvant unanimement le principe des séances publiques, a estimé qu'il n'appartenait pas à cette question de procédure que l'Assemblée générale trancherait elle-même. Cette disposition, qui a été votée par douze voix contre six et deux abstentions, a été rejetée par 21 voix contre 15. Le Comité a approuvé ensuite, par 24 voix sans opposition et sans abstention, une résolution canadienne ainsi conçue: "Le rapporteur est invité à déclarer, au nom du Comité, que, de l'avis du Comité, dans le règlement que l'Assemblée générale adoptera au premier session, il devra être stipulé que, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, les séances de l'Assemblée générale seront accessibles au public et à la presse mondiales."

A la séance tenue le 8 juin par le Comité 3 (Ile Comm.), le projet de règlement intérieur de la deuxième Commission (Doc. 823, II/3/55, 6 juin 1945) a été approuvé, le texte n'a subi que de légères modifications.

Le Journal ne paraîtra pas demain dimanche 10 juin 1945. Prochain numéro (No. 41): lundi 11 juin.

Doc. 865 (Fr.)

PROGRAMME DES SEANCES
15 Juin 1945

Organe de la Conférence	Heure	Salle
Ile Commission	10 h. 30.	Opera H.
IVe Commission	15 h. 30.	Opera H. (Vet. Bldg.)
S/C B. Com. 2 (IIIe C.)	9 h. 30.	219
Comité de Coordination.	11 h.	418
Com. 2 (IIIe Comm.)	11 h.	205
Comité de Coordination	15 h.	418
Com. 1 (IIIe Comm.)	15 h.	223
Com. 3 (IIe Comm.)	15 h.	205
Com. 2 (Ile Comm.)	20 h.	205
Com. 4 (Ile Comm.)	20 h. 30.	223

Sauf en ce qui concerne les Ire et IVe Commissions, ces réunions ne sont pas accessibles au public.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publié le 13 Juin 1945 figure dans le document 978.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 46 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 16 JUIN 1945

RESUME DES SEANCES

DEUXIEME SEANCE DE LA PREMIERE COMMISSION

La deuxième séance de la Commission s'est ouverte le 15 juin 1945, à 10 h. 30, sous la présidence de M. Henri Rolin (Belgique).

Les articles 2, 3 et 4 du chapitre I de la Charte sont approuvés à l'unanimité.

La Commission entend une déclaration de M. Belaunde (Pérou) sur l'article 1 du chapitre II. Le délégué péruvien insiste, au nom de sa délégation, pour que cet article de la Charte fasse mention de la "personnalité des Etats", d'autre part, il exprime des doutes quant au sens de l'expression "égalité souveraine". Le délégué de l'Equateur, M. Tobar, partage l'opinion du délégué péruvien. Le délégué du Nouveau-Brunswick, M. Fraser, déclare qu'il a pour sa part compris que l'égalité souveraine était une des notes essentielles de la personnalité internationale. Le délégué de la Colombie, M. Echeverri-Cuervo, propose que l'on ajoute à l'article 1 du chapitre II les mots "et de leurs droits". Le délégué de la Colombie accepte la suggestion du Président. La Commission adopte alors à l'unanimité l'amendement de la Colombie en ajoutant, après le mot "souveraineté", les mots "et leurs droits".

L'article 3 du chapitre II est adopté à l'unanimité. Le délégué de l'Australie, M. Watt, le délégué de la Nouvelle-Zélande, M. Peter Fraser, déposent et prennent lecture de la Nouvelle-Zélande, fait une déclaration au sujet de l'article 4. Le délégué que son gouvernement a proposé que chaque nation prenne l'engagement de rétablir à titre d'urgence. Cette proposition a recueilli la majorité des voix mais non celle des deux-tiers nécessaire pour l'adoption. Il exprime l'espoir que les principes contenus dans cette proposition seront pris en temps voulu comme principes directeurs de l'Organisation.

Les articles 4, 5, 6 et 7 du chapitre II sont adoptés à l'unanimité, telle que les avait soumis le Comité de rédaction.

Le Président annonce que le premier point de l'ordre du jour de la séance de demain concerne le chapitre I, chapitre II, sous la forme définitive, tel qu'il a été approuvé par le Comité 1 dans la séance du 14 juin.

La séance est levée à 13 h. 50.

DEUXIEME SEANCE DE LA QUATRIEME COMMISSION

La quatrième Commission a tenu sa deuxième séance le 15 juin 1945, à 15 h. 30, dans l'Auditorium de l'Opera House, sous la présidence de M. Carcassitio Parra-Pérez, Ministre des Affaires étrangères du Vénézuela.

Doc. 1003 (Fr.)

Le Secrétaire administratif de la Commission donne lecture du paragraphe 1 du Chapitre XI, qui est adopté. Il donne ensuite lecture des paragraphes 2 et 3. Le délégué de la Turquie appuie la proposition tendant à ce que la Conférence envisage la revision de la Charte. Il signale que un paragraphe ne fait pas de date où de lieu et suggère que la conférence ait lieu à San Francisco.

Le délégué du Canada prend la parole au sujet des Chapitres X et XI. A son avis, le Chapitre X constitue "une Charte pour une Administration internationale". Le rapport sur le Chapitre XI donne à la question de la procédure d'amendement l'importance qu'elle mérite. Il est d'avis que si la Commission n'y a plus de contrainte de ne rien que de divergences et que le rapport représente un compromis entre les divers points de vue.

La délégué du Brésil déclare que son pays a été un des défenseurs les plus ardents de la souveraineté de la Charte grâce à la possibilité d'une revision totale. Le Brésil a présenté un projet d'amendement prévoyant des revisions périodiques et ce projet a été appuyé par plusieurs autres délégations au comité. Il n'a pas reçu la majorité des deux-tiers requise pour qu'il soit accepté.

Le Président, constatant qu'il n'y a pas d'opposition, déclare les paragraphes 2 et 3 acceptés.

Le délégué de l'Uruguay rend hommage au Président de la Commission pour son excellent travail. Il a toujours compté sur l'appui de la délégation uruguayenne pour toute action ayant l'approbation pour leur forme définitive les projets de textes reçus du Comité de coordination. Une fois que la Commission aura approuvés ces textes seront soumis à la Conférence.

La séance est levée à 23 heures.

QUATRIEME SEANCE DE LA TROISIEME COMMISSION

La troisième Commission a tenu sa quatrième séance dans l'Auditorium de l'Opera House, le 20 juin 1945, à 10 heures, sous la présidence de M. Morgenstierne (Norvège). Le Rapporteur du Comité 3 a présenté le rapport de son Comité sur la partie du rapport de ce Comité relative aux fonctions A, B et C du Chapitre VI. Après des interventions des délégués du Mexique et de l'Egypte, la Commission a approuvé le rapport sur la Section A, les délégués de l'Egypte, de l'Irak, du Liban, de l'Arabie saoudite et de la Syrie s'abstenant de voter. Le rapport sur la Section B a été approuvé à l'unanimité, sans observations. La discussion du rapport sur la Section C a donné lieu à des déclarations des délégués de l'Australie et des Etats-Unis. La Commission poursuivra l'examen du rapport à sa prochaine séance.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ORGANISATION INTERNATIONALE

JOURNAL

NUMERO 51 SAN FRANCISCO, CALIFORNIE 22 JUIN 1945

RESUME DES SEANCES

CINQUIEME SEANCE DE LA TROISIEME COMMISSION

La troisième Commission a tenu sa cinquième séance dans l'Auditorium de l'Opera, l'mtion le 20 juin 1945, à 15 h. 30. Le documents a continué sur le rapport du Rapporteur du Comité 3, relatif au Chapitre VI des propositions de Dumbarton Oaks. Les délégués de la Colombie, de l'Irak, de la Nouvelle-Zélande et de l'Inde ont exposé la manière de voir de leurs délégations. L'article 1 du chapitre VI a été adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur du Comité 3 a donné lecture du texte de son rapport, qui fut également adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur du Comité 3 a donné lecture du rapport de ce Comité, en date du 19 juin 1945, concernant le Chapitre XII. Les délégués du Canada et de l'Ethiopie ont exploité l'attitude de leurs délégations. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

COMITES TECHNIQUES

Le Comité 2 (Ile Comm.), à la séance qu'il a tenue dans l'après-midi du 20 juin, a procédé à l'examen de la procédure à suivre en ce qui concerne la suppression et la rétablissement des droits et privilèges des membres. L'une et l'autre mesures doivent être adoptées par l'Assemblée sur recommandation du Conseil de sécurité.

Le Comité a également discuté la première partie du texte qu'il avait précédemment adopté au sujet du paragraphe 1, Section B, Chapitre V, et qui lui avait été renvoyé par le Comité de direction. Il a adopté un texte modifié, comme suit:

"2. L'Assemblée générale a le droit de discuter de toute question ou de tout sujet rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux attributions et aux fonctions des organes prévues dans la Charte, et, sauf les dispositions contenues au paragraphe 3 ci- de la présente section, de faire aux ces questions ou ces sujets, des recommandations soit aux membres des Nations Unies, soit au Conseil de sécurité, soit aux membres des Nations Unies et au Conseil de sécurité."

Le Comité 3 (IIe Comm.), à la séance qu'il a tenue dans l'après-midi du 20 juin, a approuvé le rapport de son Rapporteur et, avant de clore ses travaux, a adressé ses remerciements à M. Arntzen et au personnel de son Secrétariat.

Le Comité 4 (IIe Comm.), à sa séance du 20 juin, a définitivement approuvé la Section A du chapitre sur la tutelle internationale. Le projet de rapport du Rapporteur a été adopté à l'unanimité, sous réserve de modifications de forme dont les auteurs s'occupera.

(1) Une déclaration commune des délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis, en réponse à des questions posées par le Président sur les mesures qu'entreprendront, par rapport aux territoires de tutelle, des actes d'agression commis par des puissances qui administrent des territoires sous tutelle et le fait, pour de telles puissances, de se livrer à des préparatifs militaires.

(2) Une déclaration du délégué de la France sur les rapports entre le chapitre relatif à la tutelle et l'article 2 du Chapitre II, relatif à la juridiction interne.

PROGRAMME DES SEANCES
22 Juin 1945

Comité	Heure	Salle (Opera H.)
Comité de coordination	10 h.	418
Comité consultatif de Juristes	10 h.	431
Comité de vérification des pouvoirs	11 h.	213 (Opera H.)
Comité de coordination	15 h.	418
Comité consultatif de Juristes	15 h.	431

Ces réunions ne sont pas accessibles au public.

Doc. 1148 (Fr.)

Conference des Nations Unies sur l' Organisation Internationale
Doc. 768 (FRENCH)
G/67
June 3, 1945

PROGRAMME DES SEANCES

Lundi 4 juin 1945.

Comité	Heure	Salle
II/3/A (Sous-comité) II/3	10 h. 30	316 Veterans Building 223 Veterans Building
I/3 II/3/A (Sous-comité)	15 h. 30	303 Veterans Building 223 Veterans Building 316 Veterans Building
Comité de Coordination	17 h. 30	418 Opéra
I/2 II/2	20 h. 30	303 Veterans Building 202 Veterans Building

Ces séances ne sont pas accessibles au public.

Conference des Nations Unies sur l' Organisation Internationale
Doc. 898 (FRENCH)
G/98
June 10, 1945

PROGRAMME DES SEANCES

Lundi, 11 juin 1945

Organisme	Heure	Salle
Commission II (séance publique)	10 h.30	Opera House

Séances de Comités qui ne sont pas accessibles au public:

II/4/A (Sous-comité) II/2/B et III/1/E (Sous-comité mixte) III/2/B (Sous-comité)	10 h.30	308 Veterans Building 331 Veterans Building 219 Veterans Building
III/4 IV/1 Comité de Coordination	15 h.30	303 Veterans Building 202 Veterans Building 418 Opera House
III/1	16 h.	223 Veterans Building
Comité Consultatif de Juristes	18 h.	418 Opera House
I/1 IV/2	20 h.30	303 Veterans Building 202 Veterans Building

invitant le Comité à adopter le paragraphe ci-dessous comme paragraphe additionnel à la Section C, Chapitre IX, des propositions de Dumbarton Oaks:

"Préparer des projets de convention traitant des questions relevant de sa compétence et qui seront soumis à l'Assemblée générale."

Une discussion s'est engagée sur l'opportunité qu'il y avait d'examiner cet amendement, étant donné que, dans le même temps, un autre comité délibérait sur le pouvoir qu'aurait l'Assemblée de présenter des recommandations. Le Président a donné des renseignements à ce sujet et a décidé que la discussion pouvait avoir lieu. Le Comité a décidé, sans opposition, d'adopter le paragraphe tel qu'il était recommandé par le sous-comité.

Il a enfin examiné la déclaration ci-après, faite par la délégation de Grèce:

"La délégation de Grèce considère la reconstruction des pays dévastés par la guerre comme étant l'un des principaux buts que la future Organisation mondiale devrait chercher à atteindre, particulièrement dans les premières années de son existence.

"Tant que les conditions d'existence élémentaire n'auront pas été rendues aux populations dont les villes et les villages ont été détruits, dont les communications, les ouvrages d'art et les moyens de production ont été ruinés durant la guerre, aucun progrès ne pourra être réalisé vers la solution des problèmes économiques et sociaux dans les pays intéressés, et la paix elle-même, en réalité, ne pourra être assurée sur des fondations stables.

"Il se peut que l'œuvre de reconstruction s'étende sur plusieurs années, mais il est d'une urgence impérieuse de commencer sans délai, avant que l'Organisation mondiale entre en fonctionnement.

"En conséquence, la délégation de Grèce recommande que les gouvernements des Nations Unies concertent leur action aussi vite que possible en vue d'organiser dans ce domaine une intervention internationale efficace."

Un grand nombre de délégués ont exprimé le désir d'être associés à cette déclaration et le Comité a décidé par un vote, sans opposition, qu'il en serait fait mention au procès verbal.

Le 2 juin, le Comité 3 (IIIe Comm.) a étudié le rapport du sous-comité sur une proposition d'amendement au Chapitre VIII, section B, donnant aux Etats non membres du Conseil de sécurité le droit d'y être représenté en certaines circonstances. Le texte, tel qu'il était soumis par le sous-comité, a été approuvé par 37 voix contre 0. Cet amendement formera un nouveau paragraphe qui sera inséré entre les paragraphes 5 et 6, Section B, Chapitre VIII. En voici le texte:

"Lorsque le Conseil de sécurité aura décidé l'emploi de la force, il devra, avant de demander à un membre non représenté en son sein de fournir des forces armées pour remplir ses obligations telles qu'elles ressortent du paragraphe précédent, inviter ce membre, s'il le requiert, à envoyer un représentant pour participer aux décisions du Conseil de sécurité qui concernent l'emploi de ces forces armées."

Le Comité a repris ensuite l'étude du texte du Chapitre XII.

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Le laboratoire de photographie de la Conférence a reçu, de la part des membres des délégations et du personnel du Secrétariat, plus de demandes d'épreuves des photographies prises par les opérateurs du Secrétariat qu'il n'en peut satisfaire dans le peu de temps dont il dispose.

En conséquence, chaque délégation est priée de vouloir bien désigner une personne qui s'occupera du choix de photographies et des commandes d'épreuves pour l'ensemble de la délégation. S'adresser à M. Carey, Photographic Office, Salle 207, Veterans Building, extension 160. Les demandes du Secrétariat devront être présentées à une date ultérieure.

SERVICE DU THE A L'OPERA HOUSE

Il est rappelé aux membres de la Conférence que le thé est servi chaque après-midi, de 16 à 18 heures, du lundi au vendredi, à la cantine de l'Opera House, tenue par les American Women's Voluntary Services. Les personnes qui ont déjeuné à l'Opera House le même jour peuvent, sur présentation du talon de leur ticket de repas, se faire servir thé et gâteaux. Celles qui n'ont pas pris le déjeuner ce jour-là à l'Opera House pourront avoir le thé pour le prix nominal de 15 cents.

FILMS DOCUMENTAIRES

Aujourd'hui, lundi 4 juin, de 19 h. à minuit (spectacle permanent), au Théâtre de la Conférence du Sir Francis Drake Hotel, seront présentés des films montrant les rapports de l'agriculture avec le problème de l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires.

Au programme: **The grain that built a Hemisphere** (Office of Inter-American Affairs des Etats-Unis); **Henry Browne Farmer** (Office of War Information des Etats-Unis); **The Cowboy** (Office of War Information des Etats-Unis); **Winter on the Farm** (Grande-Bretagne); **Summer on the Farm** (Grande-Bretagne); **People's Bank** (National Film Board du Canada).

Entrée libre pour toutes les personnes faisant partie de la Conférence et leurs amis.

Le programme des séances de lundi 4 juin 1945 paraîtra en un document séparé.
Voir à la fin du Journal

UNITED NATIONS THEATER
200 O'Farrell Street
(entre Powell St. et Mason St.)

lundi 4 juin

19 h. **Actualités**

19 h. 20 **Where Do We Go From Here** (avant-première représentation) Comédie du 20th Century-Fox, avec Fred MacMurray, June Haver et Joan Leslie. Direction Gregory Ratoff.

20 h. 38 **La Cucaracha** (Court métrage en couleurs RKO avec Steffi Duna)

20 h. 58 **Gracias Amigos** (Commentaires de Lowell Thomas sur la solidarité de l'hémisphère occidental, pour l'Office of Inter-American Affairs)

21 h. 16 **Actualités**

21 h. 36 **Where Do We Go From Here**

22 h. 54 **La Cucaracha**

23 h. 14 **Gracias Amigos**

23 h. 32 Répétition des actualités

Entrée libre, sur présentation de leurs cartes, pour les personnes faisant partie de la Conférence, y compris le personnel des délégations et du Secrétariat et les membres de la presse

LISTE DES DOCUMENTS

La liste des documents publiés le 1er juin 1945 figure dans le document 751.